

*N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue par vidéoconférence le 15 mai 2020. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

## **Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 15 mai 2020, par vidéoconférence**

La réunion a débuté à 7 heures (fuseau horaire de Montréal).

### **1. Accueil, appel nominal et observateurs**

LE PRÉSIDENT a accueilli chaleureusement tous les membres du Comité exécutif et les observateurs à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Les gens ont utilisé l'expression "Puissiez-vous vivre à une époque intéressante", ils étaient donc là, face à l'ennemi invisible et utilisant une technologie avancée pour se rencontrer virtuellement ; il a toutefois espéré que cela resterait une exception et que les membres se rencontreraient bientôt face à face. Il espère également que tout le monde a reçu le message concernant le niveau d'informalité de la réunion et que les liens ont été laissés dans le placard. Avant de commencer l'ordre du jour, il donne la parole à Mme Rodriguez, modératrice de la réunion Webex de ce jour. Elle était la personne la plus importante ce jour-là, car elle avait le pouvoir de mettre en sourdine et de démettre les membres !

MME RODRIGUEZ a salué les membres. Elle était la responsable de l'événement de l'AMA et serait le modérateur de cette réunion. Avant de commencer, elle a fourni aux membres quelques informations de base sur le format de la réunion et un aperçu de l'outil utilisé. Elle partagera son écran. Elle savait que la plupart des membres avaient assisté à la présentation du test le mercredi mais, pour rappeler à ceux qui n'avaient pas assisté à la réunion, elle a parcouru très rapidement les fonctionnalités de l'application de réunion Webex. Les membres verraient les 12 membres du Comité exécutif et les adjoints officiels. Il y avait également les présidents des Comités permanents de l'AMA, ainsi que le directeur général de l'AMA, M. Niggli. Quelques autres personnes se joindraient à la réunion, dont quelques membres de l'équipe de direction de l'AMA s'ils devaient contribuer à l'ordre du jour. Les participants qui se trouvaient devant la caméra avaient le contrôle de leurs micros et pouvaient intervenir verbalement dans la réunion. La deuxième catégorie comprenait les participants, les observateurs de la réunion, et les participants de cette catégorie ne pouvaient pas apparaître à la caméra, ne contrôlaient pas leur microphone et ne pouvaient pas intervenir dans la réunion. Elle était le modérateur et était là pour aider le président avec l'outil de conférence et pour faciliter les interventions. M. Witold Bańka, en tant que président de l'agence, garderait bien sûr le contrôle de la réunion.

LE PRÉSIDENT a déclaré que l'objectif était de conclure la réunion le plus rapidement possible.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; Professeur Ugur Erdener, Président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA ; Vice-président du CIO, Président de World Archery ; M. Jiri Kejval, Président, Comité national Olympique, République Tchèque ; M. Ingmar De Vos, Membre exécutif, Conseil GAISF, Membre du CIO, Président, FEI ; M. Nenad Lalovic, Membre du CIO, Président UWW ; Mme Danka Barteková, Membre du CIO et Membre de la Commission des athlètes du CIO ; Mme Amira El Fadil, Commissaire, Affaires sociales, Union Africaine, Soudan ; Mme Andrea Sotomayor, Présidente, CADE, Équateur ; M. Kameoka Yoshitami, Ministre d'État de l'éducation, culture, sports, science et technologie, Japon ; M. Husting, représentant M. Dan Kersch, Ministre des sports, Grand-Duché du Luxembourg ; M. Richard Colbeck, Ministre de la jeunesse et des sports, Australie.

Les présidents des Comités permanents suivants ont participé à la réunion : M. Ben Sandford, Président du Comité des Sportifs ; l'honorable James Wood, Président du Comité de révision de la conformité ; Mme Kady Kanouté Tounkara, Président du Comité Éducation ; M. Ser Miang Ng, Président du Comité Finance et Administration ; M. Lars Engebretsen, Président du Comité Santé, Médecine et Recherche.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont participé à la réunion et ont contribué lors de différents points : M. Olivier Niggli, Directeur général ; Mme Dao Chung, Chef des finances ; M. René Bouchard, Directeur des relations avec les gouvernements ; M. Tim Ricketts, Directeur, Standards et harmonisation ; M. Frédéric Donzé, Directeur des opérations ; M. Gunter Younger, Directeur, Renseignements et enquêtes ; M. Julien Sieveking, Directeur, Affaires juridiques.

Les orateurs invités suivants étaient présents lors des points pertinents de l'ordre du jour : M. David Dellea et M. Ioannis Meletiadis, PwC (Plan stratégique); M. Ulrich Haas (Projet de loi américain sur la lutte contre le dopage, loi Rodchenkov); Mme Diane Smith-Gander, Présidente du Comité des nominations de l'AMA (Rapport du Comité des nominations).

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Richard Budgett, Andrew Ryan, James Carr, Jean-Christophe Rolland, Christian Thill, Philippe Gueisbuhler, Santiago del Pino, Anthony Jones, Laurent Deville, Sergey Khrychikov, Machacha Shepande, Yewbzaf Tesfaye, Hiroki Toyooka, Hirokazu Kumekawa, Clayton Cosgrove et Bill Turner.

#### – 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres s'ils souhaitent révéler des conflits d'intérêts. En l'absence de toute demande de parole, il poursuit.

### 2. Procès-verbaux des réunions précédentes

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des réunions précédentes. Trois séries de procès-verbaux ont été adoptées. La réunion du 4 novembre 2019 était celle qui avait eu lieu juste avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice ; la réunion du 7 novembre était la réunion spéciale du Comité exécutif tenue pour approuver le Code et les Standards, et avait eu lieu le dernier jour de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport ; et la réunion du 23 janvier 2020 avait eu lieu à Lausanne. Il y avait également le procès-verbal de la réunion du 9 décembre de l'année précédente, mais ce document était joint à titre d'information seulement, car il avait été approuvé par vote circulaire au début du mois de janvier de cette année-là. Y a-t-il des questions sur les procès-verbaux des réunions précédentes ?

M. HUSTING déclare qu'il souhaite s'excuser au nom de M. Kersch, qui aurait vraiment souhaité participer à la réunion, mais cela lui a été impossible, étant donné qu'il est vice-premier ministre du Luxembourg et également ministre du travail et des sports, de sorte que cette période étrange a été assez difficile pour lui.

En ce qui concerne le point 2, les représentants européens ont approuvé l'ensemble du procès-verbal, mais ont souhaité soulever un point par rapport au procès-verbal de la réunion tenue le 4 novembre 2019 à Katowice : le document mentionné en page 9 le projet de création d'un groupe de travail chargé d'examiner la mise en œuvre des réformes de la gouvernance. L'Europe regrette que cela ait été retardé et aurait souhaité comprendre la raison et le calendrier prévu pour la mise en place du groupe de travail.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré qu'en tant que représentant du Mouvement olympique, ils approuvaient tous les procès-verbaux.

LE PRÉSIDENT a remercié les intervenants pour leurs commentaires. M. Niggli pourra le corriger s'il se trompe, mais il estime que la question mentionnée par M. Husting a été abordée dans le rapport du Directeur général. En raison de la situation exceptionnelle, l'ordre du jour de la réunion de ce jour est limité et certaines questions nécessitent une discussion approfondie, comme celle du groupe de travail, ont été reportées à une date ultérieure de l'année.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que c'était sur la première page de son rapport. Il a fallu faire quelques choix pour essayer de maintenir un ordre du jour gérable pour cette réunion et éviter de garder les membres toute la journée en conférence téléphonique. La question des règles éthiques et du groupe de travail a donc été reportée et il espère pouvoir reprendre cette discussion en septembre ou novembre, mais elle n'a pas été jugée prioritaire pour la réunion de ce jour-là.

LE PRÉSIDENT a conclu que le procès-verbal était approuvé.

### D É C I S I O N

Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif des 4 et 7 novembre 2019 à Katowice, Pologne, et du 23 janvier 2020 à Lausanne, Suisse.

### 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souhaité la bienvenue aux membres. C'était un plaisir de les voir, même si c'était virtuellement. Surtout, il espère qu'ils vont tous bien, ainsi que leurs familles et amis. Par souci d'efficacité et pour éviter de prolonger la réunion, il a brièvement donné aux membres quelques mises à jour sur la base de ce qu'ils avaient déjà dans leurs dossiers. Il commence par les informer que, dans le dossier russe et en particulier dans la procédure en cours devant le TAS, il y a eu (comme l'avait déjà prévu l'AMA lors de la rédaction du rapport) un report de l'audience pour des raisons liées à Covid-19, notamment le fait que le président du panel vient d'Australie et ne peut actuellement pas voyager, de sorte que la réunion a été reportée et aura lieu début novembre. Sauf imprévu, il espère que cela se fera. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une audience qui peut facilement se dérouler virtuellement et qu'un certain nombre de personnes devront donc se déplacer pour y assister.

D'autres éléments qu'il souhaitait apporter à la table concernaient le plan stratégique. Il y aura un point complet à l'ordre du jour et une discussion à ce sujet prochainement. La réunion du Comité des finances et de l'administration mentionnée dans son rapport a été reportée à la fin du mois d'août (21 août) dans l'espoir que d'ici là, il sera possible de tenir une réunion en personne, car on pense que, compte tenu des circonstances actuelles, il serait très important d'avoir cette possibilité. Si une réunion en personne n'était pas possible le 21 août, elle se tiendrait virtuellement. C'était la position de repli.

En ce qui concerne le plan stratégique, il s'agissait du document principal et il savait qu'il anticipait sur certaines des discussions ultérieures, mais il était important de rassurer tout le monde sur le fait que, à partir du plan stratégique, un plan opérationnel très détaillé était en cours d'élaboration, et qu'il serait lié au budget. Il y a déjà eu un accord sur les chiffres pour 2021 et 2022 et, en particulier pour les autorités publiques, l'AMA n'a clairement pas l'intention d'aller au-delà de ce qui a déjà été convenu, de sorte que le plan opérationnel établira des priorités afin de rester dans les limites fixées. L'année suivante, il proposera d'entamer une discussion sur les années suivantes, après 2022, et sur l'impact financier des activités.

Le dernier point concerne le litige actuel avec l'IMMAF, la Fédération internationale des arts martiaux mixtes, qui dure depuis longtemps. L'AMA a essayé de mettre en place un groupe de travail pour élaborer une nouvelle procédure afin de lui permettre d'accepter les signataires du Code. L'AMA se trouve actuellement dans une situation très particulière, puisqu'elle est poursuivie par l'IMMAF devant les tribunaux suisses, essentiellement parce que l'Association mondiale des fédérations sportives internationales ne veut pas accepter l'IMMAF comme membre et, par conséquent, selon la procédure actuelle, l'AMA ne peut pas accepter la fédération comme membre. L'AMA était en plein milieu de cette situation. Il l'a déjà dit et il le répétera : à moins que l'AMA ne parvienne à un changement raisonnable de la procédure qu'elle applique, elle obtiendra une décision de justice qui la forcera à modifier sa façon de procéder. Il n'est pas sûr qu'il soit dans l'intérêt de tous d'attendre qu'un tribunal lui dise quoi faire plutôt que de se réunir autour d'une table et de trouver une solution raisonnable qui convienne à tous. Le travail du groupe a été décevant. Il est temps pour le groupe d'aller de l'avant et d'être raisonnable en termes de propositions faites, et son plaidoyer est que tout le monde comprenne l'urgence. Des projets ont récemment circulé au sein du groupe et, pour des raisons malheureuses, l'un d'entre eux a fait l'objet d'une fuite vers l'IMMAF, qui l'a immédiatement déposé auprès du tribunal, arguant que la procédure devrait reprendre car il n'y a pas eu de progrès, de sorte qu'il y a évidemment des gens qui préfèrent une décision de justice à une solution convenue, ce qui est regrettable, mais cela montre également l'importance d'avancer rapidement. C'est pourquoi il espère pouvoir présenter une proposition concrète au Comité exécutif d'ici le mois de septembre. Le Directeur du Bureau régional de l'AMA à Lausanne, M. Gillot, est à votre disposition pour répondre à toutes les questions à ce sujet.

Il sera heureux de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT a attiré l'attention des membres sur la politique d'acceptation de nouveaux signataires. Il a compris toutes les considérations liées à l'affaire ; toutefois, compte tenu de la plainte actuelle contre l'AMA, mais aussi du fait que le but du Code devrait être de couvrir le plus grand nombre possible de sports et d'athlètes, il a appelé les autorités publiques et les collègues du mouvement sportif à progresser et à trouver un consensus sur la nouvelle politique le plus rapidement possible. Il espère que tout le monde s'accorde à dire que l'AMA ne peut se permettre de retarder davantage l'adoption de cette politique.

LE PROFESSEUR ERDENER a remercié le directeur général pour son rapport écrit très complet, qui mentionne principalement les points qui réapparaissent plus loin dans l'ordre du jour, mais il a également fait le point sur la révision en cours du projet Nike Oregon, qu'il a saluée. Le directeur général a également mentionné la situation de l'IMMAF qui n'a pas été résolue. Une audition a eu lieu le 14 janvier au CAS et un groupe de travail de l'AMA discute d'une nouvelle politique pour les nouveaux signataires. Comme le Directeur général l'a également mentionné, cette politique sera présentée lors de la prochaine réunion du Comité exécutif. Malheureusement, un projet provisoire a été transmis à l'IMMAF qui est utilisé par la fédération dans le cadre de l'affaire. Il pense que le plan stratégique sera discuté plus tard.

M. HUSTING a fait référence à l'affaire RUSADA. C'est un sujet de grand intérêt pour les autorités publiques européennes et il se demande si l'AMA peut les tenir informées de l'évolution de la procédure, non seulement au TAS, mais aussi pour diffuser toutes les informations disponibles dans la communauté antidopage au sens large. Il félicite l'AMA pour ses demandes constantes d'audiences publiques, mais demande une mise à jour sur ces demandes. Il n'a vu aucune communication officielle de l'AMA concernant la décision finale relative aux audiences publiques et il souhaite également savoir s'il est encore possible de tenir au moins une partie de l'audience en public.

Concernant l'IMMAF, les membres étaient censés avoir reçu un rapport lors de la réunion du Comité exécutif en mai ; comme il s'agit d'un sujet important, il se demande quand le rapport sera mis à disposition par le groupe de travail.

Le troisième point non mentionné par le directeur général concernait les préoccupations des autorités suisses concernant les adjoints des membres du conseil de fondation. Il a été assez surprenant de lire que les autorités suisses avaient certaines inquiétudes concernant les adjoints des membres du Conseil de fondation. La première question était donc de savoir si les inquiétudes concernaient uniquement les adjoints du Conseil de fondation ou si elles concernaient également les adjoints du Comité exécutif. La direction de l'AMA avait-elle déjà évalué l'impact potentiel du changement sur les statuts et la gouvernance de l'AMA et existait-il déjà un calendrier des actions prévues ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a remercié le Professeur Erdener pour ses commentaires.

Il a dit à M. Husting que l'AMA fonctionnait selon les règles du TAS pour l'affaire russe, qui exigeaient la confidentialité. Par conséquent, l'AMA fournissait autant que possible, mais devait faire très attention à ne pas affaiblir sa position ni enfreindre les règles. Déjà, en annonçant qu'elle avait demandé une audience publique, elle avait reçu une réprimande claire de la part du panel. Il avait informé les membres des dates. La procédure suit son cours en ce qui concerne l'échange de mémoires, et il n'y a rien d'extraordinaire dans ce qui se passe. Tant que la procédure n'est pas terminée, elle est confidentielle. Tout sera disponible pour consultation une fois qu'elles seront terminées. En ce qui concerne la demande d'audience publique elle-même, elle a été refusée par le tribunal. Il n'y a donc plus rien à faire et il n'y a pas d'audience publique partielle, qu'elle soit publique ou non.

En ce qui concerne l'IMMAF, il est d'accord. Il espère que le groupe de travail sera en mesure de faire avancer le dossier le plus rapidement possible, et il pense qu'il est dans l'intérêt de tous de le faire.

En ce qui concerne les autorités suisses, c'était un point très intéressant. Il a également été surpris de constater que, soudainement, les autorités suisses de surveillance ont eu un problème avec le fait que l'AMA ait des représentants au Conseil de fondation, ce qui était en place depuis le début de l'AMA, donc ce n'était pas nouveau. Cependant, ayant tout formalisé dans les réformes de gouvernance, l'AMA a attiré l'attention des autorités sur certaines des pratiques qui ont été mises en place et qui ont peut-être été moins formalisées dans le passé. A l'époque, seuls les membres du Conseil de fondation étaient concernés car les autorités suisses n'avaient compétence que sur le Conseil de fondation. Le Comité exécutif a été créé par le Conseil de fondation en tant que sous-Comité ou délégation d'autorité pour un certain nombre de points, de sorte que les autorités ne s'intéressent qu'au Conseil de fondation. Deuxièmement, aucune décision n'a encore été prise. L'AMA avait reçu les informations des autorités dans le cadre d'un échange de lettres informel, avant qu'elles ne prennent une décision ; par conséquent, l'AMA avait déjà été en contact avec elles et avait essayé d'expliquer pourquoi l'agence était quelque peu différente des fondations suisses typiques qui étaient peut-être locales, ou le fait qu'il y avait d'autres contraintes avec des membres venant du monde entier et, par conséquent, le niveau de représentation rendait parfois difficile la présence des membres en personne. L'AMA a essayé de présenter l'argument et d'expliquer la situation. L'AMA a également mis sur la table, car l'inquiétude vient du fait que, selon le droit suisse, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'administration est éminemment personnel ; par conséquent, les membres du conseil d'administration le font sous leur propre responsabilité et devraient l'exercer en personne. Par conséquent, l'AMA s'efforçait de préciser (et cela pourrait nécessiter quelques modifications du règlement) que les suppléants représentaient les membres et qu'ils voteraient donc sur les instructions données par les membres effectifs. Les députés ne sont pas venus apporter leur propre point de vue ; ils sont venus représenter les membres qui y siègent. L'AMA essaie de voir si cela peut rassurer les autorités en leur montrant qu'elle ne crée pas deux groupes de membres, mais que les membres donnent des instructions à leurs adjoints lorsqu'ils se rendent aux réunions à leur place. C'était la situation. La balle était dans leur camp. Les avocats de l'AMA avaient écrit aux autorités et l'AMA attendait de les entendre, mais n'abandonnait pas encore les arguments. Il tiendra bien entendu les membres informés de l'évolution de la situation.

## D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

### – 3.1 Plan stratégique 2020-2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souligné le fait que, depuis la discussion de janvier, le processus convenu avait été suivi et qu'un atelier avait été organisé en mars avec certains représentants du mouvement sportif et des autorités publiques. En conséquence, un certain nombre de modifications ont été apportées au plan. Il a également été possible de discuter à nouveau du plan avec le Comité des athlètes, qui a fait un certain nombre de propositions qui ont été reflétées dans la dernière version que les membres ont reçue. Il espère que le document répond aux attentes de tous et qu'il sera possible de recommander au Conseil de fondation de l'approuver, car il est nécessaire de disposer de ce document global pour pouvoir ensuite s'en inspirer, notamment le plan opérationnel et le processus budgétaire pour les années à venir. M. Della, de PricewaterhouseCoopers, fera le point avec les membres.

M. DELLEA dit qu'il y a eu un certain nombre d'interactions au cours des deux dernières semaines avec de nombreux membres, et il souhaite récapituler ce qui a été fait depuis la présentation précédente lors de la réunion du Comité exécutif en janvier. Les membres ont vu la capture d'écran présentant l'ensemble du voyage. Le groupe a commencé à travailler au milieu de l'année précédente, en obtenant une évaluation et une compréhension claire de la situation. Une question qui reste ouverte et qui est entre les mains de l'AMA est de s'assurer qu'un processus de budgétisation a été lancé et que tout le travail effectué à ce jour y contribue. Un point qu'il voulait souligner avant d'entrer dans les détails était la différence entre stratégie et opération. Il est très important de comprendre comment ancrer le plan stratégique et où se situe le plan opérationnel (qui est la prochaine étape naturelle). Certains éléments soulignent la différence essentielle entre le plan stratégique et le plan opérationnel. À gauche, en ce qui concerne le plan stratégique, l'accent est mis sur le long terme, alors que pour le plan opérationnel, l'accent est mis sur l'année suivante, donc sur le court terme. Le plan stratégique doit être large et donner une orientation, alors que le plan opérationnel doit être réalisable à court terme. Le plan stratégique est transversal, donc il donne vraiment une vue d'ensemble de toute l'organisation, tandis que chaque plan opérationnel est axé sur un département. Le plan stratégique a été réalisé par la direction générale en tant que groupe, donc dans toute l'organisation sans limites, tandis que le plan opérationnel a été établi par département. Le plan stratégique donnait de la cohérence au plan opérationnel tandis que, de la base, le plan opérationnel atteignait en fait l'objectif stratégique venant du sommet. Le plan stratégique, comme on l'a vu dans le passé (et le plan opérationnel en témoigne), devait être décomposé pour pouvoir être mis en œuvre, et c'est ce qui s'est produit avec le plan opérationnel. Dans l'idéal, un plan stratégique est transformationnel : il s'agit de faire les choses différemment, tandis que le plan opérationnel vise à mieux les faire. Il s'agissait d'une introduction visant à ancrer exactement le plan stratégique et le plan opérationnel.

Depuis le mois d'août de l'année précédente, le voyage a été assez long et les derniers mois ont été consacrés à la finalisation du plan stratégique et au travail sur le plan opérationnel. En ce qui concerne ce qui s'est passé depuis janvier, un atelier virtuel a été organisé en mars avec certains membres ou représentants du Comité exécutif, qui ont discuté plus en détail du plan stratégique et ont donné un aperçu du travail effectué en arrière-plan par la direction de l'AMA sur le plan opérationnel et les indicateurs clés de performance stratégiques, qui constituent également un aspect très important. Comme l'a mentionné le directeur général, le Comité des athlètes a été présenté le même type de travail, et des informations en retour ont été recueillies auprès de lui.

En ce qui concerne le plan opérationnel, qui se déroule en arrière-plan depuis janvier, un atelier a été organisé avec chaque département pour définir les priorités, et le groupe a répété pendant plusieurs semaines le langage et l'"altitude de vol" du plan opérationnel pour s'assurer qu'il serait cohérent et homogène dans les différents départements et pour offrir à la direction de l'AMA une bonne base pour établir les priorités, la capacité de comprendre comment les choses se comparent, de les calibrer et de prendre ensuite une décision sur ce qui est le plus important pour aller de l'avant, étant donné que l'AMA devait pouvoir fonctionner dans les limites budgétaires dont elle disposait, afin que le plan stratégique ne dépasse pas les contraintes budgétaires, d'où la hiérarchisation par le biais du plan opérationnel. L'itération a été conclue et les indicateurs clés de performance (KPI) stratégiques définis dans le cadre du plan stratégique ont été affinés dans le cadre du plan opérationnel, et il montrera plus tard aux membres à quoi ressemble le document.

Pour en revenir au plan stratégique, les membres ont reçu le document et il aimerait l'ouvrir à la fin de sa présentation. Les membres ont vu un certain nombre de suggestions de changements qui, selon lui, répondent aux points de vue des différents groupes de parties prenantes auxquels il a parlé. Il espère qu'elles sont acceptables pour tout le monde, car elles représentent vraiment un point de vue partagé sur ce à quoi il ressemblera. Les six priorités stratégiques sont restées les mêmes. Peu de changements ont été apportés, bien que le point centré sur les athlètes ait été modifié pour tenter d'en résumer l'essence. Sinon, le document est resté fondamentalement le même. Ce qui a changé, et il y a eu quelques exemples dans le cadre de l'atelier, c'est que le plan doit être exécuté dans le cadre du financement approuvé à ce jour, donc il n'est pas au-dessus et en dessous. L'accent a été mis sur le fait que les gouvernements et le mouvement sportif apportent un soutien égal, et il a donné quelques exemples du langage utilisé. Une nouvelle initiative stratégique a été ajoutée sur la mise en œuvre du

nouveau Code par les signataires, et le groupe a également souligné le fait que l'organisation doit être capable de tirer parti des outils et des plateformes existants et de se concentrer sur l'efficacité. L'essentiel est de mettre l'accent sur le fait que l'AMA n'est pas là pour réinventer ou lancer de nouveaux outils, mais qu'elle doit faire le maximum d'efforts pour tirer parti de tous les outils disponibles dans l'écosystème de la lutte contre le dopage. À la suite de la réunion du Comité des athlètes, le groupe a également proposé quelques changements, dont l'un des plus fondamentaux consiste à intégrer le rôle des athlètes dans les priorités stratégiques, et ce afin de souligner le fait que les activités de l'AMA visent à soutenir les athlètes et que le point de vue de ces derniers est un élément important de la politique antidopage. Le groupe a inclus deux initiatives supplémentaires dans le cadre de l'approche centrée sur l'athlète, à savoir la mise en place de nouveaux mécanismes de communication pour recueillir les avis des athlètes, en soulignant l'importance d'aller à la rencontre des athlètes pour recueillir leurs points de vue et leurs opinions, et la poursuite de l'engagement auprès des athlètes pour obtenir un retour d'information et leur contribution à l'élaboration des politiques antidopage. En bref, cela comprend certains des changements apportés depuis la version partagée en janvier lors de la réunion du Comité exécutif.

Les membres verront quelques captures d'écran du document KPI, qui a également été examiné de manière assez approfondie au cours des deux dernières réunions et qui a été partagé pour obtenir des commentaires. Il s'agit d'un document de travail, qui ne sera pas corrigé, car certains éléments sont encore en mouvement, mais il rend hommage aux efforts déployés par l'AMA pour essayer de mesurer l'impact qu'il a sur toutes les dimensions. Les membres verront un exemple de la manière dont l'AMA a procédé, en prenant les KPI stratégiques du plan stratégique qui seront intégrés dans un indicateur, qui sera également communiqué aux membres et aux parties prenantes en temps voulu, en termes de progression de l'AMA ; puis, finalement, ce qu'il y a sous le capot en termes de mesures réelles. Telle était la logique des ICP.

Ensuite, il y a le plan opérationnel, qui est également un document de travail et qui est actuellement en cours d'élaboration, et qui constitue l'outil de base pour le directeur général et les cadres supérieurs pour gérer l'organisation et s'assurer qu'ils peuvent rendre les départements de l'AMA responsables de la réalisation des objectifs stratégiques. Il s'agit d'un outil essentiel pour le Directeur général et la direction générale. La diapositive sur l'écran montre un projet stratégique, il y a donc une description claire et une tentative de comprendre les avantages, qui a quel rôle, les dépendances, les risques, la durée du calendrier et finalement une première estimation des coûts. Les membres ont pu constater l'important travail de planification qui a été effectué pour donner vie au plan stratégique et, surtout, un lien a toujours été établi avec la priorité stratégique fondamentale et les initiatives clés du plan stratégique. En substance, les membres disposaient d'un lien direct entre le plan stratégique et le plan opérationnel, leur permettant de s'assurer qu'ils orientaient l'organisation dans la bonne direction. Cela concernait les projets stratégiques, mais s'appliquait également aux activités habituelles, qui étaient également très importantes et permettaient de maintenir le navire en marche. Là, le groupe avait toujours essayé de trouver le lien avec le plan stratégique lorsque cela était possible. Il a montré l'écran aux membres à l'aide d'une illustration. La prochaine étape sera le processus budgétaire pour lequel, évidemment, le travail que le Directeur général a effectué sur le calibrage des différents plans opérationnels des départements et la révision effective du budget 2020 seront essentiels pour définir le budget. Il s'agit d'un processus distinct, auquel le groupe n'a pas participé, et qui fait partie du processus habituel de budgétisation de l'AMA.

En résumé, en ce qui concerne la grande différence entre le travail effectué et l'ancien plan stratégique, le groupe a essayé de résumer les principaux avantages du nouveau plan stratégique par rapport à l'ancien : l'ancien plan était très axé sur les activités de l'AMA, tandis que le nouveau se concentrait sur ce qu'elle s'efforçait d'être et sur ses objectifs ; l'ancien plan s'était concentré sur tout ce qui était important, tandis que le nouveau identifiait les priorités et déterminait où mettre l'accent ; l'ancien plan avait attribué des domaines d'activité, tandis que le nouveau plan brisait le cloisonnement des domaines fonctionnels et avait une vue d'ensemble de l'organisation. Il a été élaboré selon une approche ascendante, la somme de ses parties, et il est actuellement très descendant, afin de donner des orientations en termes de mise en œuvre. À l'exception des domaines d'activités à mener, il n'y a rien dont les gens puissent être tenus responsables, alors qu'il existe actuellement un lien direct avec la planification opérationnelle dans le cadre du plan stratégique, avec des initiatives concrètes, des indicateurs et des mesures, ce qui permet au Comité exécutif de tenir le Directeur général et les cadres supérieurs responsables de la mise en œuvre des priorités stratégiques, et au Directeur général de tenir à son tour les cadres intermédiaires et le reste de l'organisation responsables de la mise en œuvre du plan opérationnel. Le groupe a essayé de créer un document qui serait facile à digérer, qui pourrait être partagé avec n'importe qui en dehors de l'AMA afin que, en 15 minutes, ils aient tous une bonne compréhension de ce qu'est l'AMA, de ce qu'elle fait et de ce sur quoi elle se concentre. Il sera heureux de répondre aux questions des membres.

LE PRÉSIDENT remercie M. Dellea pour sa présentation détaillée. Y a-t-il des demandes de parole ?

LE PROFESSEUR ERDENER a remercié M. Dellea pour son excellente présentation. Au nom des représentants du Mouvement olympique, il souhaite dire quelques mots sur le nouveau plan stratégique. Comme chacun le sait, suite à la présentation de janvier puis, comme l'a mentionné M. Niggli, à une réunion du groupe de travail en mars entre les autorités publiques et le Mouvement olympique, le plan a été révisé et complété par PricewaterhouseCoopers. Il est reconnaissant que les propositions faites aient été prises en compte. Le nouveau plan stratégique est complet et très substantiel, basé sur une analyse détaillée. Entre-temps, le Comité des athlètes a demandé des changements essentiellement sémantiques, qu'il a acceptés. La vidéo expliquant le plan stratégique a déjà été envoyée et est très utile. Selon lui, le plan devrait être recommandé au conseil de fondation. Bien sûr, la mise en œuvre devrait être basée sur les indicateurs de performance clés déjà rédigés, comme M. Dellea l'a également mentionné.

MME SOTOMAYOR Il est proposé de consigner au procès-verbal que la mise en œuvre par le biais du plan opérationnel doit se faire dans les limites budgétaires approuvées précédemment. C'est la recommandation qui a été faite au nom des gouvernements des Amériques.

M. HUSTING soutient la demande de Mme Sotomayor et souhaite également savoir si l'AMA envisage de procéder à une évaluation indépendante du plan stratégique en 2025.

M. DELLEA a remercié les membres pour leurs commentaires. Il répond à Mme Sotomayor que, comme indiqué dans la présentation, le plan stratégique n'est pas une révision des contraintes budgétaires qui ont été approuvées. Il s'agit en fait d'un outil permettant à l'encadrement supérieur de déterminer les priorités. Il n'y a pas de problème à cet égard. Il estime que c'est le seul point auquel il doit répondre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a confirmé deux choses. Premièrement, du point de vue de la direction, ce que M. Dellea avait dit était vrai. Comme il l'a dit dans son introduction, pour 2021 et 2022, pour lesquels il y a déjà eu un accord sur une limite budgétaire, l'AMA utilisera en priorité le plan opérationnel afin de rester dans les limites de l'enveloppe convenue, il n'est donc pas question et il n'est pas question d'aller au-delà de ce qui a déjà été convenu. L'intention de la direction est de produire un plan à plus long terme l'année suivante, en laissant du temps pour la discussion pour 2023 et 2024, sur lesquelles il n'y a pas encore eu d'accord, et donc il sera possible d'entamer la discussion le plus tôt possible. En ce qui concerne l'examen indépendant, il n'est pas sûr. Il pense que la responsabilité première de l'examen du plan et de sa mise en œuvre incombe au Conseil de fondation, qui est chargé de veiller à ce que l'AMA fonctionne et respecte les décisions prises. Des discussions supplémentaires pourraient avoir lieu, mais le Conseil de fondation est responsable et recevra des mises à jour des indicateurs de performance clés sur une base annuelle et pourra évaluer les progrès de l'organisation, et le Comité exécutif aura un suivi encore plus étroit en termes de fonctionnement de l'AMA et, s'il y a toujours un besoin pour autre chose, il pourra être discuté davantage.

Une chose qui n'a pas été soulevée, mais qui est importante, est qu'il y a eu quelques ajustements qui ont été faits suite à la réunion avec le Comité des athlètes, et une suggestion qui a été faite la veille est que, à la page 15, concernant l'accent mis en 2024 sur le paragraphe sur les athlètes, l'entourage des athlètes a été laissé de côté, mais l'entourage des athlètes est très important, également lorsqu'il s'agit de la mise en place de programmes d'éducation. Pour qu'il n'y ait pas de surprise, dans le document final qui doit être approuvé par le Conseil de fondation, la direction ajoutera "*et leur entourage*". à la fin de la phrase se référant à "*la contribution que notre programme apporte aux athlètes*" afin qu'ils soient tous deux pris en compte dans la phrase, car ils font tous deux partie de la stratégie.

MME EL FADIL a salué tous les membres du Comité exécutif et le directeur général. L'Union africaine a soutenu le plan stratégique proposé pour 2020-2024 mais s'est demandé si 2020 était la meilleure année pour ce plan stratégique. Tout a été interrompu depuis le début de l'année par la pandémie Covid-19, qui a touché tout le monde, et les activités ont été reportées ou annulées, alors comment faire fonctionner le plan en 2020 avec Covid-19 ? Le Directeur général a déclaré que Covid-19 était loin d'être terminé. Il pourrait avoir des répercussions sur la mise en œuvre du plan au cours de sa première année, alors comment l'AMA pourrait-elle faire face à cette situation pendant la crise ?

M. SANDFORD a déclaré, au nom du Comité des athlètes, que le plan stratégique avait été présenté lors de sa réunion du 22 avril et que le Comité avait vraiment apprécié cela ainsi que la rapidité du retour d'information donné, et il était bon de voir que ce retour d'information avait été pris en compte dans le plan stratégique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu à la remarque de Mme El Fadil, qui était importante. Il n'est pas sûr que la situation actuelle affectera la stratégie globale, le plan stratégique, bien qu'elle ait sans aucun doute un impact en 2020 sur le plan opérationnel et le budget révisé. Le report de la réunion du Comité des finances et de l'administration à la fin du mois d'août donnerait plus de temps pour essayer d'évaluer l'impact sur les opérations et par conséquent sur les finances de l'organisation ; ainsi, lors de la réunion de septembre et après la réunion du Comité des finances et de l'administration, un budget 2020 révisé

serait présenté avec un aperçu de l'impact de la situation du Covid-19 sur les opérations de l'AMA. La stratégie à long terme reste la même que celle décrite dans le plan stratégique.

LE PRÉSIDENT a ajouté à l'évaluation du plan stratégique. Il a convenu avec le directeur général qu'il était de la responsabilité première du conseil de fondation d'évaluer la mise en œuvre du plan stratégique. Si la majorité des membres s'attendaient à ce que l'AMA commande l'étude d'évaluation externe, la demande serait bien entendu satisfaite. Il souhaite seulement souligner que ce serait un exercice coûteux. Il remercie les membres pour la discussion fructueuse et remercie M. Della et ses collègues pour leur aide dans les différentes étapes de l'élaboration du plan stratégique. Le Comité exécutif recommandera officiellement le plan stratégique au Conseil de fondation pour adoption.

#### D É C I S I O N

Le Comité exécutif doit recommander l'adoption du plan stratégique par le conseil de fondation.

### – 3.2 Projet de loi américaine sur la lutte contre le dopage (loi Rodchenkov)

M. BOUCHARD a déclaré qu'il ferait le point sur l'activité législative des Etats-Unis concernant la loi antidopage Rodchenkov de mai 2019 (RADA). Depuis que le Conseil de fondation de l'AMA s'est réuni en novembre 2019 à Katowice, la loi a continué à progresser dans le processus législatif américain. En octobre 2019, le projet de loi a été approuvé par la Chambre des représentants ; le 11 mars, la commission du Sénat américain sur le commerce, les sciences et les transports a approuvé la loi sans débat. L'étape suivante du processus a été l'examen et l'approbation par le Sénat américain au complet. Aucune date n'a été fixée pour un vote. Par la suite, le président américain devra signer le projet de loi avant qu'il ne devienne une loi. En ce qui concerne la position de l'AMA à ce jour, position partagée avec les interlocuteurs concernés aux États-Unis, depuis l'introduction du projet de loi au Congrès américain, l'AMA a indiqué qu'elle soutenait l'objectif général de la loi, mais elle a également indiqué qu'elle restait préoccupée par le fait que, si elle était adoptée sous sa forme actuelle, la loi pourrait avoir un impact sur le système antidopage international. L'AMA a également indiqué que, si le projet de loi sous sa forme actuelle devenait loi, il pourrait rompre l'harmonisation des règles du programme mondial antidopage. En outre, la législation pourrait avoir un impact sur la capacité d'investigation de l'AMA. Elle a également exprimé l'avis que d'autres nations pourraient riposter en adoptant une législation similaire comportant une disposition pénale extraterritoriale.

Il y a eu plusieurs réunions à Washington avec les interlocuteurs concernés et l'AMA a reçu différentes communications de plusieurs pays et d'ONAD faisant part de leurs préoccupations, verbalement ou par écrit. Une des lettres du conseiller juridique du groupe du Conseil de l'Europe figure dans les dossiers des membres. Une autre lettre avait été reçue la veille de la part du gouvernement chinois. Il faut rappeler que l'AMA a été créée avec la volonté commune des autorités publiques et du mouvement sportif d'harmoniser et de collaborer conjointement dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le projet de loi est donc au cœur de la mission de l'AMA, c'est pourquoi l'AMA a offert aux autorités américaines toute sa coopération pour améliorer le projet de loi. Les membres entendront le point de vue du Professeur Ulrich Haas de l'Université de Zurich sur le projet de loi. Les membres disposeront d'un article écrit par le Professeur Haas fournissant des informations générales et une évaluation détaillée de la législation proposée. Après la présentation, il y aura du temps pour les questions, les clarifications et la discussion.

LE PROFESSEUR HAAS a déclaré que, lorsqu'il avait parcouru les documents qu'il avait trouvés au sein de la commission du commerce du Sénat américain, il était tombé sur une citation. Il voulait commencer par cette citation, qui disait ... *"si nous n'agissons pas rapidement pour préserver des conditions de concurrence équitables - tant ici aux États-Unis que dans le monde entier - nous commettrons une injustice inacceptable à l'égard de tous ceux qui croient en une concurrence loyale et propre"*. Ce qu'il était important de comprendre, c'est qu'il a souscrit à chaque mot de cette citation. Il était en faveur de conditions de concurrence équitables, il croyait bien sûr en une concurrence loyale et propre, et il pensait que ces normes devaient s'appliquer non seulement aux États-Unis, mais bien sûr dans le monde entier. Le point de départ était clair pour tout le monde. Tout le monde partageait absolument les mêmes objectifs. Les moyens d'atteindre ces objectifs étaient en fait ce qui était discuté. Il souhaite aborder quelques points de la citation en rapport avec la RADA. En ce qui concerne la situation aux États-Unis, comment la RADA affectera-t-elle la situation là-bas ? L'impact serait relativement mineur car la plupart des activités sportives, ou des activités sportives d'élite aux Etats-Unis, ne seraient pas couvertes par la RADA. La NHL, la NFL, le sport universitaire et la NBA seraient tous exclus du champ d'application de la RADA. C'est assez regrettable, car le gouvernement américain, avec l'AMA, a essayé pendant 20 ans de faire entrer ces sports dans le champ d'application du Code. Il faut comprendre que, dans environ 80 à 90 % des sports d'élite auxquels la RADA ne s'applique pas, il n'y a aucune protection pour les athlètes et aucune protection des intérêts financiers tels que les sponsors américains ou les sociétés de radiodiffusion américaines. Par conséquent, l'impact sur les États-Unis serait relativement faible. Quant à l'impact au niveau mondial, il serait considérable car la RADA prévoit une application

extraterritoriale et cela signifie que la RADA serait applicable aux événements sportifs à l'étranger. Bien sûr, les spécialistes ont beaucoup débattu de la question de savoir si un législateur devait ou non édicter des règles dont la portée avait une incidence en dehors de son propre territoire. En fin de compte, il a pensé que l'on trouverait une sorte de légitimité à une application extraterritoriale tant que les intérêts territoriaux d'une personne sont visés ou affectés. La question était de savoir quels intérêts américains étaient concernés. Comme il l'a dit précédemment, 80 à 90 % des sports d'élite aux États-Unis ne sont pas visés par la RADA, et il n'y aura aucune protection pour les athlètes ou les intérêts financiers, tels que les sponsors ou les sociétés de radiodiffusion américaines, alors pourquoi tout d'un coup les intérêts américains seraient-ils visés ou affectés si un événement sportif devait se tenir à l'étranger ? Plus importante encore pour lui est la question de savoir si l'AMA a besoin d'effets extraterritoriaux, si l'AMA a besoin d'une partie prenante qui se lance sur la scène mondiale et qui réglemente la question. Il existe une institution, l'AMA, qui a été créée pour prendre la tête du mouvement. C'est une institution très puissante et il n'y a rien de comparable dans aucun autre domaine du droit. Elle est à la fois le principal régulateur, enquêteur et procureur et supervise le respect des règles. Ce sont des super-pouvoirs qu'aucune autre institution n'a à l'échelle mondiale. La question est donc de savoir pourquoi une autre partie prenante se lancerait sur la scène mondiale. En examinant les éléments du projet de loi, les députés constateraient qu'il y a une insinuation selon laquelle l'AMA ne fait pas son travail. Il cite quelques éléments du rapport sur le projet de loi. Il dit, par exemple, que la position de la Commission d'Helsinki est que les organismes internationaux régissant le sport tels que l'AMA et le TAS n'ont pas réussi à traiter les problèmes sous-jacents au dopage dans le sport. Des témoins ont témoigné de l'état actuel de la politique antidopage, de l'inefficacité de l'AMA et du TAS. Ce sont bien sûr des mots très forts, mais est-ce que cela reflète vraiment l'ensemble de la situation ? Si l'on considère les différents domaines dans lesquels l'AMA est engagée, par exemple, les règlements que l'AMA a promulgués, il y a un Code mondial antidopage de 2021 qui est le plus fort de tous les temps. L'AMA a été félicitée pour cela par les parties prenantes américaines. L'AMA dispose des règles les plus strictes jamais adoptées en matière de respect du Code et a été félicitée par les parties prenantes du monde entier pour avoir adopté ces règles strictes. En outre, il existe une institution qui a activement favorisé le rôle d'un procureur et a fait tout son possible pour que les pays et les signataires se conforment au Code. En examinant les recommandations du Comité de vérification de la conformité, il n'a pas l'impression que l'AMA manque d'efficacité ou que l'AMA n'a pas réussi à s'attaquer aux problèmes sous-jacents du dopage dans le sport. En ce qui concerne l'effet de la RADA sur l'égalité des chances, sa proposition est que, si l'on dirige un navire, il vaut mieux avoir un seul skipper que deux, car sinon chaque skipper utiliserait son propre compas et, si le navire est dirigé par deux skippers différents avec deux compas différents, un conflit surviendrait inévitablement. C'est également vrai en ce qui concerne la RADA, parce que la RADA perturberait le jeu normatif. La RADA ne s'attaquera pas seulement aux scandales de dopage des gouvernements, mais aussi à beaucoup d'autres choses pour lesquelles l'AMA dispose déjà du Code et de différentes couches de lois qui s'appliquent et qui entraînent inévitablement des perturbations.

Le deuxième point sur lequel il souhaite attirer l'attention des membres est que la confidentialité et l'immunité partielle sont essentielles pour créer un climat favorable à l'obtention de renseignements. Là encore, la présence de plusieurs capitaines à bord, de plusieurs procureurs, de plusieurs règles de droit et de plusieurs couches superposées entraverait la circulation de l'information, qui est essentielle pour découvrir de futurs scandales de dopage. Les membres ont créé une institution responsable devant le grand public. En ce qui concerne le Comité exécutif et le conseil de fondation, tout est transparent et responsable. S'il y avait un second capitaine à bord, à qui ce dernier devrait-il rendre des comptes ? Il craint qu'il y ait un effet de vague si l'on a quelque chose comme la RADA. Si les gens étaient autorisés à sauter à bord et à dire qu'ils sont des capitaines, beaucoup d'autres feraient exactement la même chose et, en fin de compte, il y aurait plus de capitaines sur le navire que de personnes faisant le travail. Il serait même prêt à adopter une approche pragmatique, en ce sens qu'il accepterait un certain nombre de conflits s'ils contribuaient réellement à réparer des injustices inacceptables. Si cela contribuait à réparer ces injustices, il serait prêt à accepter beaucoup de choses. Mais, si l'on considère les remèdes offerts par la RADA, pas une seule médaille, pas un seul centime de prix ne serait rendu aux athlètes sur la base de la RADA, donc les personnes les plus vulnérables ne seraient pas protégées par ce projet de loi. Deuxièmement, ce qui est nécessaire à l'avenir, c'est un changement de comportement. Qu'est-ce qui provoquerait un changement de comportement ? Serait-il préférable d'engager des poursuites pénales à l'encontre d'un représentant d'un gouvernement étranger ? Cela provoquerait-il un changement dans ce pays ? Ou cela provoquerait-il un changement si tous les signataires, agissant ensemble, boycottaient à l'échelle mondiale l'entité qui avait enfreint les règles antidopage ? Cela, pensait-il, serait un moyen beaucoup plus efficace de provoquer un changement de comportement dans le monde. Enfin, tous les gouvernements se sont réunis à un moment donné pour mettre en place un cadre juridique commun pour la lutte contre le dopage dans le sport, décrit dans la convention de l'UNESCO, et certaines dispositions de la RADA sont en conflit avec certaines dispositions de la convention de l'UNESCO. En ce qui concerne l'article 8 de la convention, il ne pense pas que la RADA aille dans ce sens. Il y a une disposition dans la convention qui dit qu'elle accepte la direction de l'AMA, le rôle dominant de l'AMA dans la lutte contre le dopage dans le sport à l'échelle mondiale. Pourquoi court-circuiter et saper une telle institution si tel est l'objectif ? Enfin, en examinant la convention, chaque

point disait qu'un gouvernement national pouvait bien sûr promulguer une législation nationale, mais qu'il serait approprié, et approprié signifie essayer d'être en conformité avec le Code, de ne pas saper le Code, de ne pas rendre le travail plus difficile qu'il ne l'était déjà. Il pourrait y avoir quelques problèmes. Afin de tourner la page, il souhaite dire deux choses. La première est que la citation qu'il vient de présenter est celle de M. Tygart et la seconde est que, tout comme la RADA, la citation n'a besoin que d'être légèrement déformée pour être transformée en quelque chose de vraiment efficace qui pourrait servir de modèle aux pays du monde entier. Il disait : *"Si nous n'agissons pas rapidement pour préserver des conditions de concurrence équitables ici aux États-Unis et en renforçant le rôle de l'AMA dans le monde, nous commettrons une injustice inacceptable envers tous ceux qui croient en une concurrence équitable et propre. Si nous n'agissons pas, nous risquons également de briser les rêves de dizaines de millions de jeunes enfants dans le monde entier"*. Puis, pensait-il, la citation serait tout à fait vraie. Cela dit, il a remercié les membres de leur attention.

LE PROFESSEUR ERDENER a fait remarquer qu'il s'agissait d'une situation vraiment très difficile et que les conseils fournis par le directeur général dans son rapport étaient très clairs. M. Bouchard et le Professeur Haas ont aussi clairement mentionné quelque chose à propos du problème. Il y a un risque évident pour la lutte internationale contre le dopage dans le sport que représente cette législation en raison de la juridiction extraterritoriale, tout en acceptant les ligues professionnelles nationales telles que la NBA, la NHL et la NCAA, comme l'a également mentionné le Professeur Haas. Cela soutient la déclaration du CIO publiée le 12 mars appelant à une harmonisation dans le cadre du Code. C'était important. Le projet de législation a sapé le rôle central de l'AMA, du Code et de la convention de l'UNESCO. Il y a également une lettre sur la table du conseil consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions juridiques, envoyée au représentant américain le 9 mars, et l'Europe devrait être invitée à rendre compte de la réponse reçue. Le Mouvement olympique devrait exprimer sa gratitude pour cette position claire et substantielle et demander aux autorités publiques d'exiger, dans leur propre intérêt, que les États-Unis abandonnent ou du moins reconsidèrent ce projet.

M. HUSTING dit qu'il s'agit évidemment d'une question très sensible, s'exprimant au nom des autorités publiques, et qu'en conséquence, en tant que représentant européen, il souhaite simplement informer l'AMA qu'un échange de vues sur la loi antidopage américaine a eu lieu en mars au Conseil de l'Europe à Strasbourg, où il a été conclu qu'un dialogue significatif sur cette question avec les autorités américaines compétentes était nécessaire.

MME EL FADIL a déclaré que la région africaine a demandé à l'AMA d'obtenir plus d'informations des États-Unis sur les implications du projet de loi, en particulier en dehors des États-Unis. En outre, le projet de loi pourrait saper le rôle de l'AMA en matière d'enquête, notamment en ce qui concerne les dénonciateurs. Il était donc nécessaire d'être prudent, de rechercher plus d'informations et de discuter davantage du projet de loi. C'était la position africaine.

MME SOTOMAYOR s'interroge sur l'impact de l'approbation du projet de loi sur les organisations de grands événements et demande si des poursuites judiciaires peuvent être engagées plusieurs années après la tenue d'un concours. Elle souhaite en savoir beaucoup plus sur la RADA, comme l'a dit Mme El Fadil.

M. BOUCHARD a déclaré qu'il donnerait la parole à l'expert en la matière en ce qui concerne l'impact sur les organisations de grands événements. En ce qui concerne le commentaire sur la nécessité d'avoir un dialogue, il estime que le dialogue est toujours productif, il laissera donc son commentaire à ce sujet et demandera au Professeur Haas de répondre à Mme Sotomayor.

LE PROFESSEUR HAAS a répondu à la question pertinente posée par Mme Sotomayor. Il pense qu'elle sera applicable à toutes les organisations de grands événements ou à celles qui se sont soumises au Code. Des procédures peuvent être engagées parce que la RADA vise des personnes, et puis il y a une définition dans le projet de loi des "personnes", dont le concept est incroyablement large : il peut s'agir de personnes physiques, de partenariats, de sociétés, de toutes sortes d'entités qui peuvent entrer dans le champ d'application de la RADA. La seule condition préalable était que ces personnes soient impliquées dans une conspiration antidopage ; mais, à part cela, le champ d'application s'étendait à toute personne impliquée dans ces "conspirations" dans le monde entier. Il peut s'agir d'une ONAD au Japon ou dans n'importe quel autre pays, d'une grande organisation de manifestations, de n'importe quoi.

MME SOTOMAYOR a fait une recommandation. Afin d'améliorer la compréhension, il serait important d'établir un canal de communication direct avec le gouvernement des États-Unis, afin que l'AMA puisse inviter des représentants du gouvernement américain à une réunion officielle pour parler du projet de loi et avoir un échange d'opinions sur des sujets controversés.

M. KAMEOKA a souligné qu'il était extrêmement important que l'AMA prenne contact avec le gouvernement américain afin d'établir un dialogue. L'AMA doit protéger ses membres et, comme l'a dit le Professeur Haas, il est nécessaire de rechercher une harmonisation ; ainsi, en échangeant des informations et en dialoguant, il est fort probable que la compréhension sera approfondie. Il a donc encouragé l'AMA à le faire.

LE PRÉSIDENT a remercié les membres pour leurs commentaires. Avant de conclure ce point, il souhaite préciser que l'AMA n'est pas contre la loi Rodchenkov ni contre l'utilisation par les gouvernements de pouvoirs législatifs pour protéger les athlètes dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport ; cependant, l'AMA est préoccupée par l'extraterritorialité et la protection des dénonciateurs ; il estime donc nécessaire de poursuivre le dialogue avec les autorités américaines pour expliquer sa position et mieux comprendre les conséquences du projet de loi et s'assurer qu'il est conforme à la mission de l'AMA de protéger les athlètes propres dans le monde entier. Tout le monde s'est félicité de la possibilité d'entendre le représentant des autorités américaines lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, et il a donc estimé que le dialogue avec les autorités américaines était essentiel pour comprendre les points de vue des différentes parties prenantes. Il a remercié les membres pour tous leurs commentaires.

## D É C I S I O N

Le projet de loi américaine sur la lutte contre le dopage a été noté.

### – 3.3 Covid-19 - impact sur la lutte contre le dopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que ce point a été préparé pour tenter de résumer en un seul endroit la situation en termes d'impact du Covid-19 sur la lutte contre le dopage en général et sur les opérations de l'AMA en particulier. Il commence par informer les membres que le document qui leur est présenté est toujours exact. En ce qui concerne les opérations de l'AMA, à Montréal et dans les bureaux régionaux de Tokyo, Montevideo et Le Cap, les gens étaient bloqués, travaillant numériquement et à distance de chez eux. Les opérations se déroulaient bien. Venant d'une génération plus âgée, il ne s'attendait pas à ce que cela fonctionne aussi bien en termes de communications numériques, mais c'était le cas et les gens étaient productifs. Il s'attendait également à ce que le niveau de travail baisse après quelques semaines de fermeture, et cela ne s'est pas produit : le niveau est resté intense. C'est une bonne chose. Le bureau de Lausanne ainsi que le bureau présidentiel à Varsovie ont rouvert, en respectant bien sûr les règles de distanciation sociale, etc. A Lausanne, il y avait moins de 50 % du personnel du bureau en même temps. A Montréal, un plan est en cours d'élaboration pour la reprise des activités, mais il n'y a pas de date de retour au bureau pour le moment. Il est clair qu'il faudra beaucoup de temps avant que les anciennes pratiques ne reprennent, si jamais elles reprennent, et le travail à distance restera une part importante des activités.

En ce qui concerne l'impact sur le budget, si les membres ont des questions spécifiques, le directeur financier se fera un plaisir d'y répondre. Un certain nombre de réunions importantes ont été reportées, dont celle-ci et le symposium annuel à Lausanne, ainsi que d'autres réunions ; des économies ont donc été réalisées. Certains coûts ont été reportés. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo sont un exemple de coûts reportés, de 2020 à 2021. Il y a également des points d'interrogation sur le niveau des recettes que l'AMA pourra percevoir cette année-là, et il est probablement trop tôt pour avoir une vision définitive de la situation ; cette discussion aura sans doute lieu lors de la réunion du Comité des finances et de l'administration.

Il demande à M. Ricketts de faire le point sur les aspects des contrôles antidopage dans le cadre du Covid-19. L'AMA a récemment publié de nouvelles lignes directrices à l'intention des OAD sur la reprise de leurs programmes de contrôle, mais sous de nouvelles contraintes liées à la situation sanitaire. M. Ricketts pourra également faire le point sur ce qui a été fait par les organisations qui ont essayé des méthodes de contrôle innovantes. L'AMA examine également la nécessité éventuelle de modifier certaines règles, en particulier pour les laboratoires, à la lumière de la situation actuelle. Il y a l'exemple très simple de l'analyse de l'échantillon B, pour laquelle il devient presque impossible de respecter le délai fixé pour les exigences de faire cela dans un certain délai et de faire voyager des personnes pour observer l'ouverture de l'échantillon.

M. RICKETTS a déclaré qu'il se concentrerait sur l'impact de Covid-19 sur les programmes mondiaux de contrôle et sur les actions que l'AMA a entreprises pour aider la communauté antidopage durant ces moments exceptionnels dans ce domaine particulier. Les contrôles sont un domaine qui a beaucoup retenu l'attention, y compris dans les médias, en raison de la réduction significative du nombre d'échantillons collectés dans le monde. Cela a commencé à devenir évident en mars, avec environ 9 000 échantillons analysés (c'est-à-dire des échantillons d'urine, de sang et de passeport biologique de l'athlète). Ce chiffre est ensuite tombé à 550 échantillons pour le mois d'avril. Par rapport aux 25 000 échantillons collectés en avril 2019, c'est une réduction de 97 %, ce qui est très significatif mais aussi à prévoir vu la situation actuelle. Sur ces 550 échantillons collectés en avril, 30 OAD les avaient collectés au total, contre 185 OAD qui avaient collecté les 25 000 échantillons en avril 2019.

La première communication sur Covid-19 avait évidemment été faite avec l'ONAD chinoise au début du mois de février. L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec elle sur les questions auxquelles elle était confrontée avec le virus et lui a fourni des conseils lorsque cela était possible. A la mi-mars, de nombreuses ONAD avaient commencé à annoncer qu'elles réduisaient ou arrêtaient leurs tests. En

réponse à cela, l'AMA a créé une section dédiée au Covid-19 sur son site web et a publié deux documents, le premier étant un document d'orientation à l'intention de toutes les OAD, le 20 mars, qui fournit des informations et un certain nombre de recommandations aux OAD dans tous les domaines du programme antidopage sur la base de ce qui était connu à ce moment précis. Le document d'orientation a également bénéficié de la contribution du groupe consultatif des OAD de l'AMA. En même temps, avec la contribution du Comité des sportifs de l'AMA, un document de questions-réponses a été publié, visant à répondre à un certain nombre de questions clés sur lesquelles les sportifs pourraient avoir des inquiétudes, et un document de questions-réponses mis à jour sera publié dans les prochains jours pour s'assurer que les sportifs ont accès aux dernières informations sur la situation. L'AMA a bien sûr répondu à de nombreuses demandes des médias concernant les préoccupations relatives au manque de contrôles, notamment en faisant la promotion des outils que l'AMA doit évidemment aider pendant les périodes de contrôles réduits, y compris le programme de passeport biologique du sportif, le stockage à long terme des échantillons à collecter immédiatement lorsque les contrôles reprennent dans les pays et la possibilité de recueillir également des renseignements et de mener des enquêtes, et l'AMA a encouragé l'OAD à suivre de près ce domaine. À la mi-avril, sur la base de ce qui avait été appris et sachant que les restrictions de certains pays commençaient à être levées, il avait été jugé important que les OAD puissent recommencer les tests et reprendre leur activité le plus rapidement possible. C'est pourquoi, en consultation avec un groupe de contrôle basé sur les OAD, l'AMA a élaboré une ligne directrice détaillée sur la manière dont les OAD peuvent reprendre les contrôles de manière sûre et saine tout en veillant à ce que les procédures soient alignées le plus possible sur le Code et les normes internationales. Le résultat de ce travail a été un document d'orientation de 17 pages publié la semaine précédente. Les principes clés du document étaient que tout contrôle planifié était effectué conformément à la politique du gouvernement national et des autorités sanitaires et appliquaient également des principes supplémentaires de santé et d'hygiène pour les missions de contrôle afin de protéger la santé et la sécurité des sportifs, du personnel de prélèvement des échantillons et des autres personnes impliquées dans le système antidopage. Cela comprenait un certain nombre de mesures à mettre en place avant le prélèvement de l'échantillon sur l'athlète, notamment une évaluation de la santé du personnel de prélèvement des échantillons, la formation du personnel de prélèvement des échantillons sur les équipements de protection individuelle, tels que les gants, les masques faciaux et les désinfectants, et les techniques correctes de lavage des mains à utiliser par l'athlète et le personnel de prélèvement des échantillons. Nombre de ces recommandations étaient bien entendu conformes à celles de l'OMME. En outre, il était également important de communiquer avec les athlètes, les FN, les CNO et les CPN de chaque pays sur le retour au contrôle et les mesures supplémentaires qui seraient mises en place, etc. L'AMA évaluera également la santé des athlètes et de ceux qui pourraient vivre avec eux par l'agent de contrôle du dopage au moment du contrôle afin de déterminer s'ils présentent ou non des symptômes de type Covid-19 ou Covid-19, pour établir si le contrôle doit ou non avoir lieu à ce moment précis.

En outre, les documents des membres font référence à trois ONAD qui ont profité de la période de verrouillage pour développer des programmes de collecte d'échantillons innovants et modifiés afin qu'un certain niveau de tests puisse être maintenu dans leur pays pendant la pandémie tout en protégeant la santé des athlètes et du personnel chargé de la collecte des échantillons. Il s'agit du Danemark, de la Norvège et des États-Unis. Depuis que le document a été distribué aux membres du Comité exécutif, une autre proposition de programme, aux Pays-Bas, a été évaluée, et cette même semaine, l'AMA a reçu de nouvelles procédures modifiées de Hongrie, bien que l'AMA n'ait pas encore terminé son évaluation de celles-ci. Les trois programmes proposés par le Danemark, les Pays-Bas et les États-Unis impliquent essentiellement que les athlètes effectuent eux-mêmes le prélèvement des échantillons et le processus de scellage, et que le personnel chargé du prélèvement des échantillons n'assiste pas à l'opération, comme cela se fait normalement. Au lieu de cela, le sportif était soit relié à un agent de contrôle du dopage par appel vidéo, soit muni d'un manuel d'instructions et d'un équipement pour effectuer le processus chez lui, là encore sans que le personnel chargé du prélèvement des échantillons soit physiquement présent. Le matériel de prélèvement des échantillons était soit posté à l'avance et ensuite récupéré par un coursier (système américain), soit déposé à la porte par l'agent de contrôle du dopage, qui attendait ensuite dans son véhicule pour prélever les échantillons des athlètes une fois le processus terminé. Lors de l'évaluation des programmes, il est apparu que les Standards internationaux de contrôle et d'enquête avaient été enfreints à plusieurs reprises, principalement parce que l'échantillon n'avait pas été examiné en présence de témoins ; il pouvait donc faire l'objet de diverses formes de manipulation. Certaines des ONAD ont mis en place des mesures supplémentaires pour réduire ce risque, notamment en mesurant la température de l'échantillon ou en procédant à une analyse ADN ultérieure de l'échantillon ; toutefois, les dopants avertis peuvent encore naviguer dans ces deux domaines. Après avoir évalué les programmes modifiés, l'AMA a le rôle de régulateur pour s'assurer que le Code et les normes sont respectés par tous les signataires ; cependant, étant donné les circonstances uniques, on a également estimé qu'il y avait une opportunité de reconnaître et d'apprendre de l'innovation de ces programmes. Ce faisant, ces programmes ont été considérés par l'AMA comme temporaires et expérimentaux, ce qui a permis d'établir un certain nombre de conditions dans lesquelles les programmes devraient fonctionner, notamment en précisant les principaux écarts, en indiquant que l'ONAD reviendrait aux procédures normales de prélèvement d'échantillons dès que les restrictions en vigueur dans leur pays le

permettraient, et en précisant que l'ONAD s'engageait à poursuivre toute violation potentielle des règles antidopage qui pourrait survenir dans le cadre des programmes modifiés, sachant que les écarts mis en évidence seraient probablement soulevés par le sportif dans tout processus de gestion des résultats. L'ONAD était également tenue de notifier à toutes les FI les sports dans lesquels elle avait contrôlé ou prévoyait de contrôler des sportifs, en décrivant le programme modifié et les écarts qu'il contenait et en sollicitant leur soutien pour la mise en œuvre de ces programmes. L'AMA a également exigé que les échantillons prélevés dans le cadre des programmes temporaire et modifié soient enregistrés dans ADAMME avec des références claires permettant de distinguer ces échantillons des autres échantillons prélevés dans le cadre des procédures normales, et enfin un engagement a été demandé à l'ONAD de fournir un retour d'information à l'AMA une fois le programme temporaire terminé afin que l'AMA puisse comprendre l'impact du programme et les avantages et inconvénients de sa mise en œuvre ainsi que les éventuels travaux futurs à cet égard. En ce qui concerne le niveau des tests effectués par les quatre pays au mois d'avril, les Pays-Bas n'ont collecté aucun échantillon et les restrictions dans ce pays ont récemment été assouplies, ce qui permettra de réaliser les tests selon les procédures normales. Le programme ne sera utilisé que si l'athlète indique qu'il ou une personne vivant avec lui présente des symptômes de type Covid-19 ou Covid-19, il s'agit donc d'un plan de secours pour les Pays-Bas. Au Danemark, 13 échantillons ont été collectés en avril ; aux Etats-Unis, 32 échantillons ont été collectés ; et en Norvège, qu'il n'a pas encore mentionné, 116 échantillons ont été collectés par le biais du système. Les Norvégiens utilisent un camping-car mobile converti en station de contrôle antidopage aseptisée. Le camion a fait le tour de la Norvège, les athlètes ont été avertis à leur domicile et le contrôle a été effectué en dehors de leur résidence dans un espace désinfecté. Dans cette situation, les échantillons ont été observés par l'agent de contrôle du dopage et, des quatre programmes, celui qui est le plus conforme à l'ISTI et l'AMA a fait des recommandations aux autres OAD pour qu'elles envisagent d'utiliser ce type de programme si possible. Au total, 161 échantillons ont été collectés dans le cadre des quatre programmes modifiés sur les 550 qu'il avait mentionnés précédemment pour le mois d'avril, soit un peu moins de 25 % du total des échantillons collectés pour ce mois.

Pour ce qui est de l'avenir, il souhaite examiner l'impact du Covid-19 sur les programmes de dépistage ; ainsi, sur la base de ce qui a été appris et de ce que l'AMA continuera d'apprendre pendant la pandémie, il a été jugé important d'examiner l'impact du Covid-19 sur les programmes de dépistage, y compris non seulement l'efficacité des directives que l'AMA vient de publier mais aussi les résultats des programmes de dépistage modifiés, en vue d'améliorer éventuellement les procédures à l'avenir. Il a été estimé que cela pourrait être fait en utilisant les groupes de travail existants qui étaient déjà établis et qui avaient une bonne représentation croisée des tests et de l'expertise scientifique ainsi qu'une bonne représentation des FI, des ONAD et des laboratoires. Cet examen devrait avoir lieu dans le courant de l'année, en espérant qu'ils se trouveront de l'autre côté de la pandémie, et il continuera à faire rapport sur les résultats de cet examen. Il continuera évidemment à surveiller de près la pandémie et à fournir des mises à jour à la communauté antidopage si nécessaire. Il sera heureux de répondre aux questions sur son résumé de la situation.

LE PROFESSEUR ERDENER a remercié M. Ricketts pour ses explications et informations très détaillées. Le Mouvement olympique soutient le rôle central de coordination de l'AMA dans l'évaluation de l'impact mondial du Covid-19 sur la lutte contre le dopage et dans la recherche de moyens de poursuivre les contrôles, ainsi que les initiatives de plusieurs OAD, qui explorent d'autres moyens de poursuivre les contrôles pendant la pandémie, en particulier les contrôles à distance de l'USADA avec liaison vidéo, les contrôles danois à domicile, la vérification de la température et des concordances génétiques, et la station mobile de contrôle antidopage norvégienne, comme cela a également été mentionné. Il a été conseillé de renforcer l'éducation et l'utilisation du renseignement, ainsi que d'accroître la dissuasion par la promotion de mesures telles que le passeport biologique de l'athlète, la conservation des échantillons et des analyses complémentaires. Le Mouvement olympique a soutenu la flexibilité en ce qui concerne le calendrier des étapes de recherche financées dans la situation actuelle de Covid-19.

M. KAMEOKA pense qu'il est fantastique que beaucoup de travail ait été fait malgré la situation de Covid-19, et il est vraiment reconnaissant qu'un travail aussi merveilleux ait été fait, comme les conseils aux athlètes et le document de questions-réponses. Il pense également qu'il est merveilleux que tant de pays explorent de nombreux moyens innovants pour s'attaquer à ce problème, mais il a également entendu parler de certains problèmes potentiels, comme le manque de témoins ou d'autres contraintes physiques. Il a compris qu'il était possible de tirer des enseignements de tous ces procès. Il a compris que de nombreux pays essayaient de nouvelles méthodes innovantes sur une base temporaire ; mais, lorsque l'on pense à la situation de l'année prochaine en tant que pays hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques, il est également important d'avoir quelque chose de plus fondamental ou standardisé, car tout le monde arrive avec des règles et des normes différentes, ce qui rendra le travail de l'année suivante très difficile. Il faut se préparer, en gardant à l'esprit que la pandémie pourrait se prolonger, et disposer de moyens pour valider l'efficacité de tout programme élaboré par l'AMA. La pandémie de Covid-19 pose de nombreux problèmes dans les différents pays et chaque pays a bien sûr des priorités et des calendriers différents, ce qui signifie qu'il faut se préparer et travailler sur un objectif commun et une

plate-forme commune, c'est pourquoi il a demandé à l'AMA de continuer à travailler pour trouver quelque chose de plus fondamental qui puisse être réalisé et mis en œuvre plus facilement. Il a remercié les membres pour leur soutien.

MME EL FADIL a félicité M. Ricketts pour son exposé très complet. Le monde entier travaille sans relâche pour trouver des mesures durables en faveur du sport propre, mais il s'est trouvé confronté à une pandémie sans précédent : Covid-19. Il est donc nécessaire de trouver des moyens novateurs pour s'attaquer aux problèmes de dopage, étant donné que les auteurs du dopage pourraient profiter de la situation pour tricher. Tout le monde est conscient que, sans calendrier de compétition normal, la situation a créé d'autres conditions inquiétantes pour les athlètes, notamment des problèmes physiques, mentaux et économiques. Le défi est la situation du dopage et elle apprécie les informations présentées. Alors que les membres continuent de se débattre avec la nouvelle situation, le véritable défi est de savoir comment faire en sorte que les sportifs, les ONAD et toutes les parties prenantes restent en conformité avec le Code ; il est donc important de mettre en place des mécanismes de réponse adéquats. Tout le monde est conscient que le sport a la capacité d'apporter des solutions uniques aux défis, même pour cette pandémie sans précédent. Elle souhaite suggérer à l'AMA de se pencher sur les sports qui sont affectés négativement et sur la manière d'utiliser le sport comme moyen d'intervention pendant la période de la pandémie de Covid-19. Elle a mentionné que la commission de l'Union africaine et le mouvement sportif africain avaient élaboré un plan d'action pour atténuer l'impact sur la période post-Covid-19, en particulier par le biais d'un financement pour le sport. Les organes se sont réunis à deux reprises à ces deux niveaux et ont élaboré un plan d'action sur la manière dont le mouvement sportif pourrait participer à la lutte contre la Covid-19 en Afrique. En outre, une réunion sera organisée avec les ministres africains du sport dans les États membres, et ils seront appelés à mettre en place des mécanismes de réponse pour faire face à l'impact, ainsi que des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour attirer l'attention sur les pratiques sanitaires, les structures de soutien et les exercices de mobilisation des ressources. Elle a appelé l'AMA à se joindre à l'initiative sur le rôle du mouvement sportif par rapport à Covid-19 et elle a estimé que les athlètes pourraient jouer un rôle important dans la sensibilisation et la diffusion des messages. Il est également nécessaire de prendre soin des athlètes eux-mêmes en créant des fonds spéciaux. Certains États membres en Afrique ont déjà mis en place des fonds de soutien. Tout le monde y participe et ensemble, ils peuvent trouver des solutions. Tous devraient contribuer à affiner en permanence les mécanismes de réponse, en atténuant toute tentative de tirer profit de la situation actuelle qui compromettrait les efforts de lutte contre le dopage dans le sport. Malgré la situation, si tous unissaient leurs efforts, ils seraient en mesure d'atténuer les dommages causés au secteur du sport et de participer à la lutte contre le Covid-19.

M. HUSTING a remercié M. Ricketts pour son rapport complet. De nombreux pays européens lui ont demandé d'attirer l'attention de l'AMA sur le fait que la crise sanitaire pourrait avoir un impact sur l'entrée en vigueur du nouveau Code mondial antidopage le 1er janvier 2021. Cela pourrait nécessiter un travail législatif considérable de la part de certains pays, et ce travail est actuellement retardé ou suspendu en raison de la crise du Covid-19. Il a également informé le Comité exécutif que le groupe de suivi du Conseil de l'Europe à Strasbourg avait mené une enquête sur l'impact de la crise Covid-19 et que les résultats de cette enquête pourraient être communiqués à l'AMA si nécessaire.

MME BARTEKOVÁ fait observer que tout a déjà été abordé, mais elle se demande si elle a bien compris et si les méthodes d'essai expérimentales ont été considérées comme expérimentales par opposition aux méthodes d'essai standard avec présence d'un témoin lors du prélèvement des échantillons d'urine. L'AMA avait-elle une position ou comment les violations des règles antidopage seraient-elles maintenues pour les athlètes si les tests étaient positifs et qu'il pouvait être démontré que les athlètes avaient un résultat d'analyse négatif ? Comment cela serait-il géré en raison des circonstances particulières ?

Sur le plan de l'information, il s'agit d'une situation sans précédent et les athlètes se sont inquiétés dès le début de l'utilisation de ce temps pour permettre à d'autres athlètes d'offrir une fenêtre pour le dopage, car ce n'était pas à un moment où des contrôles avaient été effectués. Elle estime qu'il est important de communiquer aux athlètes tout ce qui est fait. Il est nécessaire de s'assurer qu'ils savent que des contrôles sont effectués, même dans des circonstances spécifiques, et que l'AMA est consciente de la situation et veut protéger leur santé. Elle a également félicité le Comité des athlètes de l'AMA pour la publication de lignes directrices à l'intention des athlètes, qui ont également été partagées par le biais du réseau Athlète365 du CIO, et a félicité l'AMA pour sa grande coopération en termes d'information, car plus il y a d'informations, mieux c'est.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu aux commentaires. Il n'avait rien de particulier à ajouter à ce qu'avait dit le Professeur Erdener. Les membres ont reçu de M. Ricketts une mise à jour sur les différents systèmes innovants qui ont été mis en place et il y reviendra lorsqu'il répondra à Mme Barteková. Il est d'accord avec le représentant japonais, et l'AMA a l'intention d'organiser un groupe d'étude sur les tests innovants ou sur la situation en matière de tests dans le monde pour voir si les règles doivent être modifiées ou non et quelle doit être la norme, mais l'AMA fonctionne actuellement sur la base que, dès que les restrictions sanitaires sont levées, les tests normaux doivent reprendre avec les précautions

indiquées dans les directives pour préserver la santé mais sans déviation réelle des règles. Toutefois, comme il l'a dit, il pourrait y avoir des domaines, liés aux laboratoires par exemple, dans lesquels l'AMA devrait modifier les règles, et elle le ferait bien avant les Jeux olympiques et paralympiques l'année suivante pour éviter toute confusion dans la période précédant le grand événement.

Il a remercié Mme El Fadil pour son commentaire. L'AMA serait certainement heureuse de participer à tous les efforts entrepris en Afrique et apporterait son aide là où elle le pourrait.

Il a dit à M. Husting que c'était intéressant car, jusqu'à présent, l'AMA n'a été contactée par aucun pays disant qu'il ne pouvait pas ou ne pourrait pas mettre en œuvre les règles d'ici 2021. Il comprenait et pouvait imaginer que, si un travail parlementaire était nécessaire, cela pourrait devenir un problème. Il est peut-être encore trop tôt pour parvenir à cette conclusion. Il est encore temps et nous espérons que les choses vont reprendre. Il y a évidemment une minorité de pays qui ont un système qui nécessite un travail parlementaire complet et une législation pour mettre en œuvre le code, mais il y en a un certain nombre qui ont ce système, donc il attendra de les entendre et ensuite il s'adressera à eux. Néanmoins, le report de l'entrée en vigueur du Code créerait beaucoup de désaccord, car certains pays ont déjà adopté les nouvelles règles et fait le travail, ce qui pourrait créer une certaine confusion pendant un certain temps, surtout pour les athlètes. En tant que tel, il préférerait aborder les problèmes s'ils étaient portés à l'attention de l'AMA par des pays individuels, mais l'AMA n'a encore été informée par aucun pays. En ce qui concerne l'enquête, il attend avec impatience de voir les résultats.

Il a déclaré à Mme Barteková que l'AMA avait clairement fait savoir aux organisations qui avaient effectué les tests qu'il y avait eu un écart par rapport aux normes et que, par conséquent, ces tests ne pouvaient être considérés que comme expérimentaux, bien que l'AMA ait insisté sur le fait que l'organisation pouvait essayer de poursuivre les athlètes en cas de test positif ; mais, pour répondre à sa question, il pensait que les organisations pourraient avoir un problème pour poursuivre les cas, il leur appartenait donc d'atténuer le problème, peut-être en obtenant l'accord des athlètes pour l'écart, il ne le savait pas, mais l'AMA avait clairement soulevé le problème avec eux et indiqué la question. C'est pourquoi l'AMA a demandé que les échantillons soient distingués des autres échantillons dans ADAMME, pour éviter toute confusion et aussi, en termes de profils longitudinaux etc.

M. RICKETTS a remercié tout le monde pour leurs commentaires, leurs questions et leur soutien au travail accompli jusqu'à présent. Pour compléter les propos du directeur général, il remercie Mme El Fadil pour ses commentaires. Il se félicite des réactions de la région africaine dans le cadre de l'examen global de l'impact de Covid-19 et de la manière d'aller de l'avant.

En ce qui concerne la conformité des signataires durant cette période, l'AMA a mis en place des mesures flexibles pour les signataires, en comprenant la situation et en faisant preuve de souplesse dans cette approche ; mais l'AMA continue de surveiller la conformité et l'activité des signataires et le Comité d'examen de la conformité doit se réunir dans les prochaines semaines pour discuter de la manière dont les mesures flexibles se poursuivront ou si elles seront assouplies.

Il a remercié Mme Barteková pour ses commentaires. En termes d'information aux athlètes, l'AMA mettra à jour le document actuel de questions-réponses à ce sujet. Il sait que les athlètes sont anxieux de se faire contrôler et qu'il existe des lacunes dans certains pays, c'est pourquoi ils continuent à travailler en étroite collaboration avec le Comité des athlètes de l'AMA sur ce point. Si des lacunes sont constatées lorsque les restrictions ont été levées, l'AMA partagera évidemment les informations avec les autorités compétentes et s'efforcera de relancer les contrôles dès que possible en vertu des principes révisés fournis.

LE PRÉSIDENT a remercié le directeur général et M. Ricketts. Il a convenu que, surtout en ces temps difficiles, il était nécessaire de travailler en étroite collaboration et de coopérer pour l'avenir de la lutte contre le dopage avec toutes les parties prenantes.

## D É C I S I O N

Mise à jour de l'impact du Covid-19 notée.

### **– 3.4 L'Agence de contrôles internationale (ACI) - nomination des membres indépendants du conseil d'administration**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré qu'il serait extrêmement bref. La direction a suivi le processus qui avait été convenu par le Comité exécutif quelques années auparavant, à savoir que lorsque l'ACI voulait nommer un nouveau membre à son conseil d'administration, elle devait s'adresser à l'AMA. L'AMA l'a évalué et le Comité exécutif a ensuite voté. L'AMA avait reçu la demande de l'ACI. Plutôt que de créer un groupe ad hoc pour examiner les candidatures, la direction avait proposé d'utiliser le Comité des candidatures existant. La direction en avait informé le Comité exécutif en avril et n'avait reçu aucune objection, elle avait donc compris qu'il y avait un accord sur la façon de procéder. Le Comité des nominations a fait son travail et les membres ont reçu un document complet. Il a procédé à l'examen des candidatures et a recommandé que les deux personnes, Mme Chantal Brunner et le Dr Roger

Jackson, respectivement de Nouvelle-Zélande et du Canada, soient nommées au conseil d'administration de l'ACI. Il a demandé au Comité exécutif d'approuver la nomination de ces deux personnes au conseil d'administration.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement olympique soutenait pleinement la nomination des deux membres indépendants au conseil d'administration de l'ACI.

M. HUSTING a déclaré que les autorités publiques européennes ont également approuvé la nomination des deux nouveaux membres indépendants, mais qu'elles étaient quelque peu préoccupées par le fait que, si elles ne se trompent pas, il n'avait pas été prévu lors de la discussion sur la gouvernance que le Comité des nominations aurait la compétence de contrôler les membres du conseil d'administration de l'ACI, ou que sa compétence devrait être étendue. Certains de ses collègues européens ont également demandé à l'AMA de préciser sur quels critères indépendants l'évaluation avait été effectuée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu que c'était précisément la raison pour laquelle la lettre avait été envoyée en avril, pour préciser que, plutôt que de nommer un nouveau groupe, il y avait un groupe existant qui n'existait pas en 2017 et que l'idée était d'utiliser ce groupe pour faire le travail plutôt que de créer un nouveau groupe. C'est pourquoi la lettre a expliqué qu'elle ne faisait pas partie du mandat et c'est pourquoi il a été demandé au Comité exécutif s'il avait des objections. Il ne pense pas que l'Europe ait émis d'objections, et il a donc cru comprendre que l'Europe était à l'aise avec cela. L'évaluation a été effectuée sur la base des critères d'indépendance qui font partie des statuts de l'ACI ; mais, s'il se trompe, Mme Smith-Gander peut le corriger. Il pense que les règles de l'ACI s'appliquent dans ce cas.

MME SMITH-GANDER déclare que l'un des problèmes que le Comité des nominations a eu à présenter la recommandation au Comité exécutif est celui concernant les critères d'indépendance. Comme l'a dit le directeur général, le Comité a utilisé les références à l'indépendance dans les statuts de l'ACI et a vraiment appliqué le sens de ce qui serait approprié pour le Comité. Le Comité a recommandé que le Comité exécutif conseille à l'ACI de rendre les choses beaucoup plus claires à l'avenir, en établissant ce à quoi l'indépendance devrait ressembler dans leur cadre spécifique. Cette recommandation a été incluse dans le rapport de la commission, comme les membres l'auront constaté. Elle a également jugé utile de mentionner que lors de leurs entretiens avec les candidats de l'ACI, les deux candidats avaient pensé qu'ils étaient en compétition et que cela était très approprié.

LE PRÉSIDENT a proposé de suivre la recommandation du Comité des nominations et d'approuver la nomination de Mme Brunner et du Dr Jackson en tant que membres indépendants du conseil d'administration de l'ACI. Il n'a vu aucune objection ; les deux membres ont donc été approuvés par le Comité exécutif.

#### D É C I S I O N

Les membres proposés du conseil d'administration de l'ACI ont été approuvés.

### **4. Gouvernance**

#### **– 4.1 Législation/réglementation**

##### **4.1.1 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a dit qu'il allait passer en revue les différents points. Le Comité exécutif demandera au Conseil de fondation d'approuver sa propre composition, ce qui est une formalité pour les autorités suisses. Il ne pense pas avoir besoin d'en dire plus à ce sujet.

#### D É C I S I O N

Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses à soumettre au Conseil de fondation.

##### **4.1.2 Signataires enregistrés**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait référence à la proposition visant à s'assurer que le vice-président soit enregistré auprès des autorités commerciales suisses pour avoir le pouvoir de signer collectivement, de sorte que c'est également une formalité qui sera demandée.

#### D É C I S I O N

Demande concernant les signataires enregistrés à soumettre au Conseil de fondation pour approbation.

#### **4.1.3 Proposition de répartition des indemnités - vice-président, membres indépendants du Comité exécutif**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que le Conseil de fondation serait invité à approuver les propositions relatives à l'introduction d'une rémunération ou d'une indemnité pour le vice-président et les deux membres indépendants du Comité exécutif. Cette discussion a eu lieu en janvier et le Comité des nominations a en fait proposé une sorte d'indemnisation des membres indépendants parce que, pour attirer des personnes, le Comité des nominations a estimé qu'il devrait y avoir une certaine compensation pour le temps passé en tant que membre indépendant, et en même temps il y a eu une demande pour que, dans ces circonstances, le vice-président soit également indemnisé. La proposition consistait à faire accepter cela par le Conseil de fondation et à l'inclure dans le règlement une fois celui-ci approuvé. Les autorités réglementaires suisses avaient été informées par l'AMA lors de sa conversation informelle avec elles. Cela semblait acceptable et les autorités semblaient être d'accord. Cela concerne les membres du Comité exécutif et non les membres du Conseil de fondation. L'indemnisation concerne les deux membres indépendants qui font partie du Comité exécutif et non du Conseil de fondation ; mais, pour le vice-président, cela concerne la charge supplémentaire du Comité exécutif et non du Conseil de fondation car, s'il s'agissait du Conseil de fondation, cela serait plus problématique pour les autorités suisses. Si le Comité exécutif était à l'aise, il recommanderait que le Conseil de fondation accepte la proposition et qu'elle puisse ensuite être soumise aux autorités.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait des commentaires ou des questions.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement olympique soutenait les trois propositions.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif peut recommander ces trois points au Conseil de fondation pour décision.

#### D É C I S I O N

Proposition d'allocation d'indemnités pour le vice-président et deux membres indépendants du Comité exécutif à recommander au Conseil de fondation pour approbation.

#### **– 4.2 Rapport du Comité des nominations**

##### **4.2.1 Membres indépendants du Comité exécutif**

MME SMITH-GANDER a déclaré qu'elle essaierait de partager sa présentation PowerPoint avec les membres. Elle est heureuse de présenter le rapport du Comité des nominations au Comité exécutif. Elle couvrira d'abord les membres indépendants du Comité exécutif, puis fera quelques observations supplémentaires.

Le Comité des candidatures lui avait demandé très spécifiquement de partager avec les membres leur approche, qui était fondée sur la ferme conviction que remplir son rôle du mieux possible faisait partie intégrante des réformes de gouvernance que l'AMA essayait d'adopter ; ainsi, en considérant l'indépendance du Comité exécutif, le Comité a bien compris que l'AMA essayait de parvenir à une bonne gouvernance par le biais de deux membres indépendants forts autour de la table, qui ont été proposés à l'examen du Comité des candidatures par le mouvement sportif et les autorités publiques.

Le processus qui a été entrepris pour les nominations de l'ATI ne doit pas servir de précédent en ce qui concerne les membres indépendants de l'ExCo. Au départ, le Comité des nominations n'avait pas été unanime à penser qu'il était même possible d'entreprendre le processus de sélection des ATI. Le Comité avait accepté d'aider à soutenir l'AMA. La raison pour laquelle le Comité a accepté le processus tronqué était principalement dans l'intérêt du calendrier que le Comité avait été invité à rencontrer pour ces postes d'ATI. Étant donné que, comme elle l'avait souligné précédemment, il n'y avait pas d'explication définitive de ce qu'était l'indépendance, il avait été jugé approprié d'aller de l'avant avec les deux candidats, de les interviewer, de procéder à la vérification des références, puis de les confirmer dans les recommandations au Comité exécutif. Le Comité des nominations n'avait pas été en mesure de concevoir un processus similaire pour lui permettre de faire des recommandations aux membres indépendants du Comité exécutif.

Dans son premier rapport remis en janvier, la commission des nominations avait conseillé un ensemble de considérations qu'elle estimait incroyablement important d'adopter afin d'encourager la diversité des sexes et la diversité géographique et d'apporter un ensemble de compétences très différentes pour équilibrer le Comité exécutif. Elle avait également indiqué qu'il était important de présenter un nombre important de candidats pour la sélection plutôt que pour la confirmation, et elle avait cité le rapport qu'elle avait remis auparavant. À la suite du processus de sélection qui a été mené, trois candidats ont été reçus, et le Comité a été unanime dans son accord sur le fait qu'étant donné la taille de la réserve, il était nécessaire d'examiner les critères d'indépendance, et c'était le premier critère d'indépendance avant de passer à des exigences plus étendues pour le Comité des nominations, pour

les membres indépendants du Comité exécutif. Ce premier critère d'indépendance était qu'il ne devait pas y avoir de relations ou de circonstances passées ou présentes qui pourraient affecter ou sembler affecter l'indépendance. L'intégrité réelle du processus tel qu'il est actuellement conçu pour assurer cette indépendance est en fait sous-tendue par le nombre de candidats dans la réserve. Le Comité est d'avis que, par définition, le fait même de n'avoir qu'un seul candidat, simplement confirmé par le Comité des nominations, crée la circonstance qui semble être à l'origine de la non-indépendance. Cela peut sembler être un point sémantique ou définitionnel, mais le Comité des nominations est d'avis que si les autorités publiques et le mouvement sportif ne fournissent qu'un seul candidat et que le Comité des nominations est uniquement chargé de confirmer ce candidat, cela crée immédiatement une circonstance qui remet en question la solidité du processus et qui semble donc affecter l'indépendance de ces candidats, et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de recommandation.

D'autres observations portaient sur le fait qu'un processus très solide comporterait le genre d'étapes permettant de définir un profil comme on l'a fait et, au lieu de recevoir et d'examiner les CV, de préparer un guide d'entretien de sélection ciblé afin de pouvoir mener et analyser les entretiens, puis d'identifier une série de questions à poser aux examinateurs indépendants et de procéder à la vérification des références, et c'est le processus qui avait été suivi pour le président du Comité de contrôle de conformité.

Le Comité a également estimé que les critères d'indépendance tels que définis pourraient bien être améliorés en fixant officiellement des périodes de nettoyage ou de réflexion entre le moment où une personne a terminé un rôle et où elle est considérée comme ayant passé suffisamment de temps pour devenir indépendante, et, comme c'est le cas dans le monde des entreprises, cela peut être trois ans mais, dans d'autres contextes, six mois. Il a été jugé important de prendre une décision sur ce qui constitue un vivier de candidats approprié et de créer des processus d'activation des candidats plus solides, avec peut-être davantage d'appels à candidatures et de publicité, si les candidats ne sont pas assez nombreux pour déterminer quel serait le processus à suivre pour remédier au manque de candidats dans le vivier. Le Comité des nominations recommanderait une période de 12 mois pour les candidats qui sont autrement qualifiés mais qui ne peuvent pas répondre au test d'indépendance, et a suggéré que six à huit candidats seraient une taille raisonnable pour la réserve.

M. COLBECK remercie l'orateur pour le rapport et remercie la direction de l'AMA pour la mise à jour. Il prend note de la proposition de reporter la nomination et le groupe des autorités publiques soutient cette proposition. Il convient qu'il est important de disposer d'un solide vivier de candidats et suggère que les pays examinent leurs propres activités afin de s'assurer qu'il existe une réserve appropriée de candidats à prendre en compte dans le cadre du processus. Il a pris note de la proposition du Comité des nominations de modifier son règlement pour, entre autres, donner le pouvoir de trouver des candidats pour les postes à pourvoir. Les autorités publiques ont reconnu que cette option devrait être explorée pour s'assurer que des candidats solides puissent être présentés ; cependant, la modification proposée qui permettrait au Comité des candidatures de trouver des candidats est susceptible de créer des problèmes de conflits et ne correspond pas aux recommandations du Groupe de travail de l'AMA sur les questions de gouvernance à cet égard. Comme le Comité des candidatures avait été créé relativement peu de temps auparavant, les autorités publiques ont proposé de ne pas modifier le règlement à ce moment-là.

M. DE VOS a parlé au nom du mouvement sportif. Il a estimé qu'il était nécessaire de faire une distinction claire entre les deux points de l'ordre du jour : 4.2.1, qui concerne la proposition de présenter des candidats pour être membres indépendants du Comité exécutif, d'une part, et la révision éventuelle du règlement, d'autre part. Il s'agissait de deux processus différents. Le mouvement sportif estimait que le Comité des nominations avait des règles applicables et devait travailler dans le cadre du mandat qui lui avait été confié en vertu des règles actuelles et non d'un mandat pour d'éventuelles règles futures. Dans ces règles actuelles, il n'est pas fait mention du nombre minimum de candidats à proposer par les autorités publiques ou le Mouvement olympique. Les propositions qui ont été faites sont tout à fait conformes aux règles.

Il a été précisé à plusieurs reprises, et cela a davantage à voir avec une discussion au point 4.2.3, que le mouvement sportif estime que, s'agissant des candidats indépendants au Comité exécutif, il appartient au Comité des nominations d'examiner les candidats et, à cet égard, le mouvement sportif est tout à fait d'accord avec les autorités publiques pour dire que le Comité des nominations ne devrait pas avoir pour rôle de rechercher activement des candidats, car cela pourrait signifier un très grave conflit d'intérêts. Cela n'a pas été possible.

En ce qui concerne le contrôle, comme il l'a dit précédemment, il n'y a pas de nombre minimum de candidats requis dans le règlement et le Comité des nominations est lié par le règlement applicable pour le moment. Par conséquent, il a vu au point 2.2 du rapport du Comité des nominations que, malgré cette préoccupation du Comité des nominations, celui-ci est finalement parvenu à la conclusion que les candidats avaient été examinés et qu'aucune préoccupation n'avait été soulevée par le Comité des nominations. En cas de doute sur l'indépendance des candidats, le Comité des nominations aurait pu

faire valoir ce point et rejeter un candidat ou refuser de l'examiner, ce qui n'a apparemment pas été le cas.

Il est nécessaire d'examiner les deux points séparément : tout d'abord, la tâche de faire proposer deux membres exécutifs indépendants au Conseil de fondation ; ensuite, comme il n'y a rien contre ces candidats, il pense qu'ils peuvent être proposés au Conseil de fondation pour être élus. En ce qui concerne la révision éventuelle des règles, le mouvement sportif pense qu'il faut un processus séparé et qu'il serait possible de discuter de la manière d'aller plus loin, peut-être en créant une commission ou un Comité pour examiner cette question. Encore une fois, alors que certains des amendements proposés étaient tout à fait sensés, le mouvement sportif avait vraiment des réserves sur le point de donner au Comité des nominations un mandat pour rechercher des candidats s'il estimait qu'il n'y avait pas assez de candidats proposés par les organes compétents.

MME SOTOMAYOR a parlé au nom des représentants des gouvernements des Amériques pour dire que la transparence au cours du processus était importante et que l'élection de deux postes nouvellement indépendants était une question à débattre plus en profondeur, comme l'avait mentionné Mme Smith-Gander en envisageant d'attendre une nouvelle personne au sein du Comité exécutif pour analyser les recherches finales en rapport avec ces questions.

M. HUSTING a recommandé de reporter la nomination des membres indépendants et a également regretté profondément que si peu de candidats aient été présentés par les parties prenantes. Il souhaite revoir le processus actuel impliquant le Comité des nominations, les autorités publiques et le mouvement sportif afin d'identifier les problèmes qui ont empêché la présentation d'un certain nombre de candidatures et de trouver une proposition et une solution appropriées à ce problème. Il a également une question pour l'AMA sur les candidats qui ont déjà été nommés et s'ils vont rester dans le processus. Il aura d'autres commentaires à faire au titre du point 4.2.3.

MME SMITH-GANDER a répondu aux commentaires. Le Comité des nominations a reconnu qu'aucun problème de contrôle n'avait été identifié, mais le Comité n'a pas été unanime à considérer que le contrôle des risques de contrôle était même nécessaire car les membres avaient estimé qu'étant donné qu'aucun des candidats ne remplissait effectivement les critères d'indépendance. Elle a choisi de lancer le contrôle des risques de contrôle parce qu'elle espérait que le processus pourrait ainsi avancer. Elle a tenu à préciser que la commission des nominations avait été unanime à considérer que les candidats n'étaient pas indépendants et que la raison pour laquelle elle avait procédé à la vérification des risques de contrôle était d'essayer de faciliter le processus. Elle a pris la décision, en tant que présidente, d'essayer de parvenir à un compromis et, compte tenu du temps qu'il faudrait pour mener à bien cette procédure dans les circonstances actuelles, elle a estimé qu'il était raisonnable d'essayer d'éviter tout retard. Elle a tenu à préciser que le fait que la procédure de sélection ait eu lieu n'était pas un signe du Comité des nominations que les candidats étaient considérés comme indépendants. Le Comité des nominations a absolument reconnu que, dans le cadre des règles actuelles, les organes de nomination avaient certainement le droit de présenter un candidat, mais elle pense qu'à Lausanne, elle a essayé de faire comprendre très clairement la difficulté que cela poserait au Comité compte tenu des définitions de l'indépendance. Elle s'excuse de la mauvaise qualité du son.

LE PRÉSIDENT a demandé si quelqu'un avait d'autres questions.

M. DE VOS a remercié Mme Smith-Gander pour les éclaircissements apportés. Il était alors un peu déroutant de lire dans le rapport qu'il n'y avait pas eu d'inquiétudes concernant l'un des candidats. Il pense que le mouvement sportif peut être d'accord avec la proposition des autorités publiques, compte tenu de la complexité de l'ensemble de la question, de reporter les deux points, de préférence à une réunion en personne car, compte tenu également des problèmes de connexion au réseau, il serait très important de bien comprendre la position du président du Comité des nominations et celle des autorités publiques. Il est tout à fait d'accord pour reporter la question à une prochaine réunion, de préférence en personne.

LE PRÉSIDENT a conclu que l'indépendance des candidats proposés avait été mise en doute par le Comité des nominations, il a donc estimé que le Comité exécutif n'avait pas d'autre choix que de relancer le processus de nomination dans le but de garantir que davantage de candidats soient proposés. Concernant les amendements au règlement du Comité des nominations, il n'y a pas eu de consensus sur les amendements proposés par le Comité des nominations, il a donc suggéré de créer un petit groupe de travail, comme cela a été fait pour le plan stratégique, comprenant des représentants des autorités publiques, du mouvement sportif et du Comité des nominations pour discuter des amendements possibles et se mettre d'accord sur une proposition pour la réunion de septembre. Les membres sont-ils d'accord ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il est d'accord avec le président, mais souhaite souligner que le processus relatif à la nomination des membres indépendants est extrêmement important. Le processus est parfois plus important que le résultat. Il soutient donc pleinement la proposition. Il pense qu'il devrait y avoir une discussion entre le Comité des nominations et les deux parties afin qu'elles se comprennent

mieux en termes de processus. Des points équitables ont été soulevés des deux côtés. En ce qui concerne le calendrier, il serait bon, et l'on s'efforcera de tenir la discussion le plus tôt possible. S'il s'agit d'un petit groupe, il pourrait être possible de le tenir de manière numérique, afin de pouvoir présenter en septembre une sorte de recommandation à soumettre au Conseil de fondation en novembre. Il est nécessaire de faire avancer les choses pour ne pas créer trop de retard. L'Europe a demandé si les candidats désignés resteraient dans la course. Sa réponse actuelle est oui. Une fois que le Comité exécutif se sera mis d'accord sur le processus, le Comité des nominations fera son travail et présentera des recommandations. Il est nécessaire de rediscuter du processus. Tout le monde doit comprendre qu'il s'agit d'une première. Ils apprenaient au fur et à mesure, il y avait des obstacles en cours de route, et il comprenait les difficultés mais il pensait qu'elles pouvaient être résolues par le dialogue. C'était une bonne façon de progresser.

LE PRÉSIDENT a remercié le Directeur général pour ses éclaircissements.

M. LALOVIC a cherché à comprendre si cela signifiait que, s'il n'y avait qu'un seul candidat, ils n'étaient pas indépendants, ou s'il avait mal compris quelque chose ? C'était la position du Comité des nominations. Qu'est-ce qui fait que la personne n'est pas indépendante, ou qu'elle est dépendante, si elle est le seul candidat ? Il n'a pas vraiment compris et s'est excusé d'être intervenu.

M. DE VOS a déclaré que, par rapport à la procédure, il serait d'accord pour une réunion numérique, mais qu'il voulait s'assurer que, d'ici là, rien ne changerait au niveau du processus, que celui-ci serait maintenu en attente et que les candidats existants ne seraient pas exclus, ni que des candidats supplémentaires ne seraient demandés. Pour appuyer ce que M. Lalovic vient de dire, il ne comprend pas ce que le président du Comité des nominations a dit sur le fait qu'aucun des candidats ne répond aux critères d'indépendance, car le mouvement sportif est convaincu que le candidat au Mouvement olympique est totalement indépendant et qu'il a bénéficié d'une période de réflexion beaucoup plus longue (environ 10 ans) que la période d'un an proposée. Il voulait juste faire ce commentaire pour le procès-verbal et maintenir le processus en suspens jusqu'à ce que le point ait été clarifié et qu'une procédure claire ait été convenue par les parties.

M. HUSTING a déclaré qu'il avait peut-être mal entendu mais que, s'il avait bien compris, le président avait dit que le processus serait relancé. C'était légèrement différent de simplement reporter le processus. Y a-t-il une différence entre redémarrer et reporter le processus ?

LE PRÉSIDENT a répondu que, sur la question posée par l'Europe, il n'y avait pas de différence. En ce qui concerne les autres questions, il a demandé à Mme Smith-Gander de préciser son opinion.

MME SMITH-GANDER déclare que, en examinant les candidats qui ont été présentés, dans chaque cas, le Comité des nominations a examiné des personnes qui ont une longue expérience en tant que membres du Conseil de fondation, en tant que cadres ou fonctionnaires et administrateurs dans le domaine de la lutte contre le dopage et, dans chacun de ces cas, il a été estimé que cela démontrait un manque d'indépendance, que quelqu'un qui regarde de l'extérieur, en voyant des personnes ainsi nommées de l'intérieur de ce bassin, ne considérerait pas ces candidats comme indépendants. Au risque d'embarrasser quelqu'un qui était en vidéoconférence, elle avait souligné à Lausanne que, parmi le candidat qui était devenu depuis le président du Comité de vérification de la conformité, il y avait quelqu'un qui aurait satisfait au test d'indépendance et qui l'avait fait très clairement, et c'était une façon pour le Comité des nominations d'essayer de brosser un tableau de ce à quoi ressemblait quelqu'un qui apportait cette indépendance totale, cet ensemble de compétences vraiment différentes et provenait d'un groupe différent de celui qui pourrait normalement être nommé au conseil de fondation ou au Comité exécutif. Dans le cas du juge Wood, les membres du Comité des nominations avaient vu une personne qui n'avait pas été impliquée dans la lutte contre le dopage de manière approfondie dans le passé, mais qui était très engagée dans l'intégrité et la conformité du sport et les questions médico-légales, avec une base de compétences extrêmement bonne pour le type de travail du Comité de vérification de la conformité ou du Comité exécutif, et c'était le type de candidats que le Comité des nominations encouragerait très fortement le Comité exécutif à essayer d'activer pour les membres indépendants du Comité exécutif. Il ne saurait être question que leurs activités ou relations passées les considèrent comme non indépendants. Elle a eu du mal à l'expliquer et espère avoir été un peu plus claire, mais elle pense qu'il est important de discuter de ces questions car le Comité des nominations a été unanime, très cohérent, sur ces points et c'est pourquoi elle pense qu'elle peut être assez forte, cohérente et tenace sur ce sujet. Elle savait que cela posait des problèmes au Comité exécutif et elle s'en est excusée, mais elle pensait que cela valait la peine de se battre pour cela. C'est ce qu'elle a fait en réponse à ces interventions.

M. DE VOS s'est excusé, mais c'était vraiment un sujet très important et il a dû dire avec tout le respect que la réponse du président du Comité des nominations ne rendait pas les choses plus faciles. Il s'agissait de demander une discussion approfondie sur la question de savoir si une personne ayant des connaissances passées, même de longue date, en matière de lutte contre le dopage serait considérée comme non indépendante. Il ne pouvait pas comprendre mais, encore une fois, c'était peut-être dû au type de réunion qui avait lieu. Il a donc insisté pour que la question soit traitée lors d'une réunion en

personne, car elle nécessite une discussion et un examen approfondis ainsi qu'une très bonne compréhension de ce que chaque partie signifie. Il a proposé de mettre tout cela en attente jusqu'à ce qu'il y ait une occasion d'en discuter en personne. Cela serait-il possible ? Il serait préférable de prendre plus de temps pour prendre la bonne décision que de se précipiter.

M. COLBECK a déclaré qu'il pensait que c'était une question très importante et fondamentale pour le Conseil de fondation. Il y a réfléchi avec beaucoup de soin et, selon lui, en tant que nouveau venu autour de la table, il est passé à certaines des choses qui avaient été discutées même ce soir-là et à des questions liées au plan stratégique et à la façon dont l'organisation est perçue au niveau international en termes de ce qu'elle fait, et peut-être même à une réflexion sur les activités des États-Unis dans sa proposition de législation. Il pense qu'un message très fort a été envoyé au Comité exécutif par le Comité des nominations. C'était une décision difficile à prendre pour le Comité, mais il est allé jusqu'à ce que le Comité exécutif propose qu'il fasse pour défendre l'intégrité du sport au niveau mondial, et il a invité ses collègues autour de la table à y réfléchir très attentivement. Il est très important que quelqu'un soit présent à la table des négociations et qu'il puisse avoir un point de vue totalement indépendant sur les décisions prises dans l'intérêt de l'intégrité du sport mondial en matière de lutte contre le dopage. Il soutient donc fermement le contenu du rapport concernant les nominations reçues ce jour-là et il invite ses collègues à examiner très attentivement les commentaires du président de la commission, qu'il juge très importants pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT a observé qu'il n'y avait pas de consensus, sa proposition était donc de reporter la décision et de rediscuter de toutes les questions au sein du groupe de travail.

#### D É C I S I O N

La décision sur les membres indépendants du Comité exécutif est reportée. Un petit groupe doit être créé pour rediscuter et examiner les questions connexes.

#### **4.2.2 Comité des nominations permanentes**

LE PRÉSIDENT s'est référé à la discussion de la précédente réunion du Comité exécutif en janvier. Il avait été proposé de nommer les membres du premier Comité des nominations au Comité permanent, avec pour résultat que la composition suivante du Comité permanent a été proposée au Comité exécutif pour approbation : M. Stewart Beck, membre indépendant, un an ; Mme Regine Buettner, membre indépendant, deux ans ; Mme Diane Smith-Gander, membre indépendant, trois ans ; M. Kelly Fairweather, membre du mouvement sportif, deux ans ; et Mme Maja Makovec Brenčič, membre des autorités publiques, trois ans. Y a-t-il eu des objections ? Si non, les membres du Comité permanent de nomination et les mandats ont été approuvés.

#### D É C I S I O N

Les membres proposés et la durée du mandat du Comité permanent des nominations sont approuvés.

#### **4.2.3 Modifications du règlement du Comité des nominations**

Point visé au point 4.2.1.

#### D É C I S I O N

Décision reportée.

### **5. Période de questions des présidents des Comités permanents**

LE PRÉSIDENT a saisi l'occasion pour accueillir chaleureusement tous les nouveaux présidents des commissions permanentes et les remercier de leur disponibilité à diriger leurs commissions respectives dans les années à venir. Les rapports des commissions ayant été versés dans les dossiers des membres, il demande à tous les présidents de commission d'être très brefs lorsqu'ils présenteront leurs rapports ce jour-là. Les membres entendront tous les présidents dans l'ordre alphabétique du nom de la commission.

M. SANDFORD a remercié le Président. C'était sa première réunion du Comité exécutif en tant que président du Comité des athlètes de l'AMA et il a remercié les membres de l'avoir nommé. C'est un grand honneur d'être le président du Comité des athlètes de l'AMA et il se réjouit de travailler avec les membres du Comité exécutif dans les années à venir. C'était évidemment une période difficile pour tout le monde, et c'était aussi une période difficile pour les athlètes, créant beaucoup d'incertitude par rapport au sport et à la lutte contre le dopage, et le Comité des athlètes travaille avec l'AMA pour répondre à ces questions

aussi rapidement que possible et continuera à le faire. Les membres ont eu son rapport dans leurs papiers. Il souhaite revenir brièvement sur certaines des priorités.

Le Comité des athlètes a tenu sa première réunion virtuelle le 22 avril, et la première chose qu'il souhaite aborder est la représentation des athlètes au sein de l'AMA. Un groupe de travail a été mis en place pour le Comité des athlètes au cours de l'année dernière. Il y a un nouveau président pour ce groupe de travail et il a été réformé ces dernières semaines. Il se réunit régulièrement et fait progresser ce travail et il espère que, plus tard dans l'année, il sera possible de présenter des modèles au Comité exécutif sur la base des recommandations du Comité des athlètes.

La deuxième priorité sur laquelle le Comité travaille est le développement de l'idée d'un médiateur pour les athlètes antidopage, et il a remercié le président de l'AMA pour son soutien à cet égard. Le Comité des athlètes en est aux premières étapes de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet, et il fournira plus d'informations à l'avenir, mais il espère que le groupe de travail sera mis en place très rapidement et pense que c'est un projet avec un énorme potentiel.

Une autre des priorités du Comité des athlètes a été la loi sur les droits des athlètes en matière de lutte contre le dopage, qui a été approuvée l'année précédente à Katowice et qui, comme le Code et les normes internationales, devrait commencer son voyage dans le monde le 1er janvier de l'année suivante. Le Comité des sportifs discute de la mise en œuvre avec les OAD et il s'est rendu à une conférence plus tôt dans l'année et en a parlé. Le Comité des sportifs va, avec l'AMA, dans le cadre de son programme d'information et de soutien au Code, proposer très prochainement un webinaire aux organisations antidopage sur ce sujet. Le Comité des athlètes travaille également à la mise en place de webinaires sur les questions touchant les athlètes et espère commencer à les mettre en place dans les prochains mois.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford pour son rapport et demande aux membres s'ils ont des commentaires à faire.

MME BARTEKOVÁ remercie M. Sandford pour son rapport et souhaite le féliciter à nouveau, comme elle l'avait fait en janvier mais sans sa présence. Elle a commenté le travail du Comité des athlètes de l'AMA, dont elle est également membre, sur la définition des priorités et le travail pour trouver le meilleur modèle qui convienne aux athlètes au sein de l'AMA, ainsi que la mise en place du médiateur et la promotion de la Loi sur les droits des athlètes en matière de lutte contre le dopage, qui est vraiment importante. Elle l'a également remercié pour le groupe de travail révisé sur la représentation des athlètes au sein de l'AMA qui, selon elle, reflète actuellement la diversité, et elle pense et espère qu'il travaillera progressivement pour trouver le meilleur modèle. Elle ne peut pas attendre certains des résultats.

Elle souhaite également saluer le travail du Comité des athlètes de l'AMA en termes de soutien aux athlètes en quarantaine, car ils ont immédiatement trouvé des directives sur la politique antidopage pendant la situation du coronavirus, et elle l'encourage à le faire avec le soutien des membres du Comité et à faire plus d'efforts en ce qui concerne les webinaires sur l'éducation antidopage pour les athlètes et, bien sûr, à partager l'expertise sur les contrôles et la prévention avec les athlètes et à apporter cette expertise à l'AMA. Elle a de nouveau félicité M. Sandford pour sa nomination et se réjouit à l'idée de continuer à travailler avec lui. Il a fait un excellent travail jusqu'à présent.

M. HUSTING a noté qu'il devait faire part des préoccupations de ses collègues européens en matière de gouvernance et de transparence dans la nomination des membres du Comité des athlètes. Pour nombre de ses collègues, ce processus a mis en évidence le besoin urgent de réexaminer le processus de nomination des membres du Comité permanent dans le cadre de la révision de la gouvernance en cours. Il lui a également été demandé de souligner l'importance d'assurer un bon équilibre entre les autorités publiques et les représentants du mouvement sportif dans tous les Comités permanents de l'AMA.

MME YANG a félicité M. Sandford pour sa nomination. Elle a pu constater les progrès accomplis et a donc félicité à nouveau M. Sandford et son équipe. Elle souhaite souligner l'importance du Comité des athlètes de l'AMA, car les athlètes sont au centre de tous les efforts de l'AMA. Elle encourage donc le Comité des athlètes à se concentrer sur tous les sujets qui concernent directement les athlètes et qui les aident dans leur contribution personnelle à la lutte contre le dopage. L'une des questions les plus importantes est l'éducation, dès le début de leur carrière d'athlète, et cela signifie la prévention dans la pratique. Elle a donc proposé une coopération très intensive avec le département Éducation de l'AMA, qui est cruciale pour l'amélioration des efforts de lutte contre le dopage afin d'aider les athlètes du monde entier à satisfaire aux exigences du Code. Elle a de nouveau félicité M. Sandford pour sa nomination.

M. SANDFORD a commenté rapidement les interventions. Il a remercié Mme Barteková pour son commentaire et il est tout à fait d'accord avec Mme Yang. Il pense qu'il est bon que Mme Kanouté, qui préside le Comité d'éducation de l'AMA, fasse également partie du Comité des athlètes. C'est un lien vraiment important, et le Comité de l'éducation a fait un travail fantastique et les ressources éducatives dont dispose l'AMA sont parmi les meilleures du monde, il est donc vraiment important de les mettre à

la disposition des athlètes. Il est donc très important de les mettre à la disposition des athlètes. Les webinaires et la promotion du matériel par le biais de webinaires sont d'une importance vitale.

En ce qui concerne le commentaire de M. Husting sur les nominations, il laissera au président ou au directeur général le soin de répondre, mais il dira simplement qu'il est d'une importance vitale que les travaux du groupe de travail se déroulent rapidement et que, si le groupe de travail peut proposer des solutions solides soutenues par le Comité des athlètes et si celles-ci sont soutenues par le Comité exécutif, la représentation des athlètes sera dans une bien meilleure position à l'avenir. Il est tout à fait conscient qu'il est nécessaire de régler ces questions le plus rapidement possible pour éviter des problèmes par la suite.

LE PRÉSIDENT a demandé au Directeur général de clarifier et de répondre à la question posée par le collègue européen.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que le président du Comité des athlètes avait répondu. En termes d'équilibre entre les autorités publiques et le mouvement sportif, il pense que l'AMA a essayé dans chaque commission d'être très prudente sur ce point, mais il ne veut pas revenir sur la discussion de janvier au cours de laquelle il avait dit qu'il n'y avait pas eu de nomination de présidents par les autorités publiques. En ce qui concerne le processus de nomination pour le Comité lui-même, il ne veut pas y consacrer plus de temps. Un vote a été pris par le Comité exécutif et les membres savent très bien comment le processus a fonctionné : il a été à la fois transparent et démocratique. Un consensus aurait été préférable. Les réformes de la gouvernance signifient que le Comité exécutif a dû voter et c'est ce qui s'est passé, il ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de revenir sur ce point. À l'avenir, il est important d'essayer d'améliorer la situation et un groupe de travail qui sera mis en place pour examiner les réformes de gouvernance se penchera sur le nouveau processus en temps voulu.

LE PRÉSIDENT a demandé à M. Wood, le président du Comité de révision de la conformité, de prendre la parole.

M. WOOD a apprécié la possibilité de participer à la réunion et de se présenter au Comité exécutif en tant que nouveau président du Comité de révision de la conformité, un poste qu'il s'est senti très privilégié d'occuper. Il regrette que les circonstances n'aient pas permis sa présence physique ce jour-là, mais il attend avec impatience le moment où cela sera possible. Son résumé du rapport du Comité d'examen de la conformité sera nécessairement bref car il ne souhaite pas vraiment ajouter quoi que ce soit en guise de mise à jour ; toutefois, il pourrait être utile de noter certains des principaux éléments des travaux du Comité jusqu'à présent cette année-là.

La commission s'est réunie deux fois, une fois à Montréal en février et une autre fois par le biais d'une réunion virtuelle le 30 mars. La prochaine réunion est prévue pour le début du mois d'août, mais une téléconférence est également prévue plus tôt afin de suivre les progrès réalisés à la lumière de la manière dont la pandémie a un impact continu sur les signataires. Du point de vue de la conformité, on peut noter que l'ITF-Autriche a été rétabli. Il n'y a actuellement aucun signataire non conforme en dehors de la Russie. Cela reste soumis à la décision de la CAS. Le virus Covid-19 a eu un impact significatif sur le travail de tous, et cela s'est poursuivi jusqu'au processus d'examen que le Comité a entrepris lors de ses réunions en examinant les non-conformités possibles et la non-conformité éventuelle qui pourrait nécessiter une action formelle de la part du Comité exécutif.

Il préférerait laisser à M. Donzé le soin de discuter un peu plus tard de l'approche flexible et des mesures jugées nécessaires à adopter en raison de la pandémie, décrites dans sa mise à jour sur la surveillance de la conformité. Il pourrait dire, bien sûr, que les mesures adoptées seraient examinées lors de la réunion d'août et à nouveau examinées lors de la téléconférence.

Le Comité a beaucoup apprécié l'opportunité de participer à la consultation et aux échanges de recommandations en relation avec l'achèvement et la publication du rapport annuel de conformité 2019. Il s'agissait bien sûr d'un premier rapport et sa structure, qui servira de modèle pour les rapports futurs, a été jugée précieuse.

Le Comité a également apprécié sa participation à la consultation des membres du groupe de travail interne qui a abouti à des recommandations pour la préparation du plan annuel de conformité 2020, qui a été mis en place en tant que document de travail interne et a de nouveau fourni un modèle utile pour les plans ultérieurs.

Enfin, le Comité a été impliqué dans le plan de priorisation, dont on espère qu'il pourra être présenté au Comité lors de sa réunion d'août afin d'examiner toute autre contribution avant qu'il ne soit transmis au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT remercie M. Wood et demande s'il y a des commentaires ou des questions. Il donne la parole au président de la commission de l'éducation.

MME KANOUTÉ dit que, comme il s'agit également de sa première réunion, elle souhaite remercier les membres du Comité exécutif pour sa nomination. C'est évidemment un grand honneur de servir dans

le domaine de l'éducation et elle estime que c'est la mission ultime pour ramener la confiance des athlètes dans le système antidopage, elle est donc très reconnaissante de ce privilège et de cette opportunité. Cela étant dit, la commission de l'éducation n'a pas pu se réunir en personne en raison de la situation de Covid-19 ; aussi, après consultation, les membres ont-ils accepté de se réunir virtuellement. Il a été possible jusqu'à présent de tenir deux réunions pour remplacer les réunions en personne. Elle est heureuse de dire que la plupart des membres ont assisté à ces réunions et elle est également heureuse de travailler avec un Comité très équilibré, en ce qui concerne le sexe, la situation géographique et les compétences. Elle en est également très reconnaissante. Elle est également reconnaissante de travailler avec l'équipe de formation de l'AMA dirigée par Mme Hudson, une équipe très compétente que le Comité de formation est heureux de soutenir par ses conseils et son expertise.

La première partie de la réunion a été consacrée à l'accueil des nouveaux membres et à la sensibilisation de tous les membres à la structure de gouvernance, aux exigences en matière de rapports, au mandat et à la vue d'ensemble du nouveau département de l'éducation. La deuxième partie de la réunion s'est concentrée sur une mise à jour de l'ISE qui sera lancé en 2021 et sa mise en œuvre, ainsi qu'un aperçu du plan stratégique proposé par l'AMA. Le Comité a été très heureux de constater que le plan stratégique reflète réellement l'éducation comme une priorité clé de l'AMA et, encore une fois, comme un outil clé d'engagement avec les athlètes. Pour soutenir l'agenda, le Comité discutera également de l'élaboration d'un plan de travail pour aller de l'avant avec une méthode de travail plus structurée.

Il y a eu trois résultats clés à signaler : en ce qui concerne la recherche en sciences sociales, la décision a été prise de reporter l'appel à propositions pour 2020-2021 à octobre au lieu d'avril comme c'était habituellement le cas. Il a été décidé que le Comité de l'éducation élaborera des orientations et des mesures pour que les OAD pendant la pandémie diffusent des programmes d'éducation efficaces. Un autre résultat important concerne le programme de soutien à la mise en œuvre du code. Le projet est mené par le département de l'éducation en collaboration avec les bureaux régionaux de l'AMA afin de créer un groupe de soutien pour aider les OAD à mettre en œuvre et à préparer la mise en œuvre du Code 2021. Il a été couronné de succès et le Comité exécutif peut être très fier du Département Éducation de l'AMA, car plus de 2 000 nouveaux enregistrements ADEL ont été enregistrés et plus de 3 500 consultations de ressources ont déjà été enregistrées. Le programme a démarré et des webinaires sont prévus en relation avec le programme de soutien à la mise en œuvre du Code, c'est donc aussi quelque chose dont le Comité a discuté, et des membres du Comité ont participé au projet. Il s'agit essentiellement du rapport de la commission de l'éducation et elle remercie les membres pour leur écoute.

M. COLBECK a fait référence à la conférence sur l'éducation mondiale proposée et à la place qu'elle occupait à la lumière de Covid-19. Les fonctionnaires de son département ont travaillé en étroite collaboration avec les responsables de l'AMA et il a remercié tous les fonctionnaires pour le travail qu'ils ont accompli afin de comprendre la situation de la pandémie mais aussi pour développer certaines options en relation avec la conférence, sur laquelle il souhaite toujours avoir des discussions positives. En lieu et place d'octobre 2020, ils envisagent actuellement de nouvelles dates en 2021.

MME BARTEKOVÁ remercie Mme Kanouté pour le rapport et la félicite pour sa nomination ; comme M. Sandford l'a mentionné précédemment, il est formidable d'avoir un lien entre le Comité des athlètes de l'AMA et le Comité de l'éducation. Elle a un commentaire à faire sur l'utilisation de la période de verrouillage pour une meilleure éducation des athlètes et elle félicite Mme Kanouté pour les 2 000 nouvelles inscriptions à l'ADeL et l'encouragement à utiliser ce temps pendant que les athlètes ne s'entraînent pas ou ont des routines régulières. Ils ont du temps à consacrer à l'éducation à la maison, et peut-être que la communication par les médias sociaux devrait être utilisée pour promouvoir l'éducation par le biais des plates-formes.

MME KANOUTÉ a remercié Mme Barteková pour ses aimables paroles d'encouragement. Il est évident que de nombreux webinaires et sessions d'éducation sont déjà en cours, et elle a été très heureuse de constater les efforts déployés par les OAD dans le monde entier pour assurer une certaine éducation et tirer parti de la présence des athlètes chez eux. Ce que la commission de l'éducation voulait, en tant que régulateur, c'était s'assurer que cela se fasse de manière appropriée et structurée, en fonction du mode de vie des athlètes, mais aussi de leur lieu de résidence. Elle savait que, dans certains endroits, par exemple en Afrique, l'Internet n'était pas fiable et que des émissions de radio étaient donc diffusées. Il existe une multitude de webinaires et de plateformes éducatives ; elle voulait simplement s'assurer que l'AMA puisse également fournir des conseils aux athlètes, et Mme Barteková avait raison, c'était le moment de le faire. Il s'agit simplement de trouver le bon canal de communication pour rendre l'éducation efficace.

Quant au Comité des athlètes, elle vient de ce Comité, et d'un autre programme du CIO ciblant les athlètes. Elle est donc très impatiente de travailler avec M. Sandford et d'utiliser le Comité des athlètes comme laboratoire pour tout programme lié à l'éducation des athlètes. L'éducation n'est évidemment pas réservée aux athlètes, mais ils sont les premiers visés avec leur entourage.

MME YANG a félicité Mme Kanouté. Elle a une question sur l'éducation de l'entourage et se demande comment cela est mis en place. Elle encourage également le Comité de l'éducation à mettre en place un programme d'éducation spécifique pour l'entourage.

MME KANOUTÉ a remercié Mme Yang. Elle a parlé des sciences sociales et ce qu'elles ont démontré, c'est que, pour qu'une forme d'éducation soit efficace, il faut éduquer les athlètes, mais aussi bien sûr l'entourage. L'AMA a été très compétente dans ce domaine, et il existe une multitude d'outils éducatifs disponibles sur le site de l'AMA et de l'ADEL pour l'entourage des athlètes, car il est connu que les membres de l'entourage sont les principaux acteurs qui influencent les décisions prises par les athlètes. La première exigence était que l'éducation devait être fondée sur des valeurs mais aussi provenir de l'entourage. Il existait de nombreux outils de l'AMA, et ceux des différentes OAD qui l'avaient personnalisé, pour que les parents, les entraîneurs et les membres de la famille puissent avoir des connaissances et exercer une influence positive sur les sportifs lorsqu'ils étaient confrontés à une décision à prendre sur l'opportunité de se droguer ou non. De nombreuses informations étaient déjà disponibles pour l'entourage, et beaucoup de travail avait été fait en ce sens.

LE PRÉSIDENT a demandé au président de la commission des finances et de l'administration de prendre la parole.

MR NG a déclaré qu'il était privilégié d'avoir été nommé à la présidence du Comité des finances et de l'administration de l'AMA et qu'il se réjouissait de travailler avec les membres pour contribuer à l'important travail de l'AMA. Il a remercié le directeur général et le directeur financier de l'avoir soutenu au cours des deux derniers mois. Il n'y a pas eu d'autre mise à jour du rapport écrit. Le changement de date de la réunion de juin à août a été signalé par le directeur général. Le directeur financier et lui couvriront les autres aspects des finances de l'AMA au point 7 de l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT a noté que toute question ou commentaire pourrait être posé ultérieurement au cours du point de l'ordre du jour consacré aux finances. Il demande au président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA de prendre la parole.

DR ENGBRETSSEN remercie les membres de l'avoir nommé à la commission. Il en avait déjà fait partie en tant que membre pendant deux périodes, il se sent donc très privilégié d'en être maintenant le président. Il fera référence à la Liste, à la recherche et aux laboratoires.

La liste avait été envoyée après la réunion d'avril et les documents étaient en cours de diffusion parmi les parties prenantes pour consultation, avec une date limite fixée au 12 juillet. Le groupe d'experts de la liste se réunira à Montréal en septembre, soit virtuellement soit en personne, puis la liste sera à nouveau examinée par le Comité de la santé, de la médecine et de la recherche avant d'être présentée pour approbation au Comité exécutif de septembre.

En termes de recherche, 72 projets ont été envoyés pour des subventions cette année-là et sont actuellement examinés par des évaluateurs externes indépendants. Ces commentaires seront discutés lors de la réunion de septembre et les propositions seront présentées au Comité exécutif après cette réunion de septembre. Une chose importante est que les fonds de recherche deviennent de plus en plus petits et que la plupart des fonds sont en fait investis dans des études demandées par les groupes d'experts scientifiques et médicaux de l'AMA, ce qui signifie qu'il ne reste que très peu de fonds pour le financement de la recherche indépendante. C'était un problème.

En ce qui concerne les laboratoires, après le problème, le nombre de laboratoires opérationnels est resté faible, mais il est resté stable, soit environ la moitié de la capacité normale, et certains des laboratoires sortaient progressivement de la pandémie et s'ouvraient, donc avec un peu de chance, il s'améliorerait.

Il était rédacteur en chef du British Journal of Sports Medicine et un article avait été publié récemment par le Dr Vernec de l'AMA sur la prévalence des AUT aux Jeux olympiques. Il y avait une idée que les AUT étaient si répandues et que ceux qui avaient des AUT remporteraient les médailles. L'étude a en fait réfuté ce sentiment et les inexactitudes et les mythes des rapports occasionnels dans les médias ont été éliminés, ce qui est très bien. Il a couvert la Liste, la recherche et les laboratoires, et se réjouit de travailler avec les membres.

## **6. Mise à jour du contrôle de conformité**

M. DONZÉ a déclaré qu'il fournirait un peu plus d'informations en plus de ce qui avait déjà été discuté précédemment et qui concernait l'un des points soulevés par Mme El Fadil en termes de contrôle de la conformité. Comme les membres le savent, le contrôle de la conformité des signataires est l'une des tâches prioritaires de l'AMA, mais il a bien sûr fallu s'adapter à la situation actuelle du Covid-19. Il y a eu un certain nombre d'OAD qui ont dû réduire leurs activités et un certain nombre d'OAD qui ont dû suspendre leurs activités, et il a donc fallu s'adapter à l'AMA. En ce qui concerne ce qui a été fait, il a précisé que l'AMA continuait de surveiller la conformité des signataires mais qu'elle avait dû adapter ses

pratiques à la situation actuelle et, à la suite d'une discussion interne et d'un débat avec l'approbation du Comité d'examen de la conformité, à partir de début avril, l'AMA a pris un certain nombre de mesures pour être plus pragmatique et plus flexible, en gardant à l'esprit les circonstances actuelles en matière de surveillance de la conformité. Cela signifie qu'en ce qui concerne les signataires de la procédure de conformité, l'AMA a décidé de geler la procédure et de continuer à travailler en étroite collaboration avec les signataires concernés pour s'assurer qu'ils peuvent prendre des mesures correctives. En ce qui concerne les signataires qui avaient des mesures correctives à mettre en œuvre, l'AMA a travaillé avec eux par l'intermédiaire des bureaux régionaux, mais sans imposer les délais habituels pour le contrôle de conformité. Il s'agissait, en général, d'une approche plus souple. L'AMA continue de veiller à ce que la partie du développement et de la mise en œuvre des mesures correctives soit effectuée par les signataires concernés, et cela fonctionne bien, mais il faut tenir compte du fait que Covid-19 a eu un impact sur les OAD du monde entier et sur leur travail. Un certain nombre de pays se déconfinent, l'activité antidopage s'est renforcée dans le monde entier et l'AMA a agi en conséquence.

Il y aura une conférence téléphonique du Comité de contrôle de la conformité, au cours de laquelle les membres examineront l'évolution de la pandémie et son impact sur les OAD et verront comment progresser en termes d'approche des activités de contrôle de la conformité. L'AMA a continué à faire son travail habituel. Elle a dû s'adapter et continuera à surveiller la situation pour voir comment elle affecte les OAD et les activités de contrôle de conformité, et continue à travailler sur ce point au quotidien. Cela conclut son très court rapport, qui se veut un peu un complément à ce qui a déjà été discuté.

## D É C I S I O N

Mise à jour du contrôle de conformité constatée.

### **7. Finance**

#### **– 7.1 Mise à jour des contributions du gouvernement/du CIO**

MR NG déclare que, depuis le rapport écrit, l'AMA a reçu de la Chine, des EAU et de la Bulgarie un total de 641 000 dollars et qu'au 14 mai, malgré les défis de Covid-19, 69,4% des contributions budgétisées des autorités publiques ont été reçues, contre 81,6% pour la même période l'année précédente. Au total, environ 5,7 millions de dollars restaient à recevoir. Sur une base continentale, les contributions de l'Océanie ont été reçues dans leur intégralité. Parmi les pays européens qui n'ont pas encore payé, il y a l'Italie, l'Espagne et la Turquie (ce qui représente à eux trois près de 2 millions de dollars). Il comprend la situation difficile dans laquelle se trouvent ces pays et espère que le pire sera bientôt passé pour eux et que des jours meilleurs se profilent. En Amérique latine, un total de 960 000 dollars doit encore être reçu du Mexique, du Brésil et de l'Argentine. L'AMA ne recevra probablement pas de contributions du Venezuela pour la cinquième année consécutive, avec 103.000 dollars à verser pour 2020. En Asie, un total de 1,7 million de dollars est attendu du Japon et de Singapour dans les prochaines semaines. Il demande aux membres de se référer à l'annexe 2 de leurs documents pour plus de détails.

Pour les contributions supplémentaires, l'AMA est reconnaissante des 185 000 dollars reçus à ce jour et remercie l'Australie et le Japon (la contribution du Japon est destinée au développement du programme), ainsi que la Ville de Lausanne. Malgré l'annulation du symposium annuel, la Ville de Lausanne a proposé d'étendre sa contribution pour couvrir une partie des frais d'annulation et l'AMA est reconnaissante de ce soutien. Il souhaite également remercier Montréal International, qui a avancé la plupart des cotisations pour 2020 et confirmé le paiement anticipé pour le premier trimestre 2021. Le soutien de Montréal International se poursuivra jusqu'en 2031.

## D É C I S I O N

La mise à jour des contributions du gouvernement/du CIO est notée.

#### **– 7.2 Comptes de fin d'année 2019**

LE PRÉSIDENT note que ce point doit être recommandé au conseil de fondation pour décision. Le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, a enregistré une déclaration concernant les comptes 2019 et la recommandation d'approbation. La déclaration vidéo avait été mise à la disposition des membres avant la réunion ; néanmoins, il a demandé au directeur financier de fournir un retour d'information sur les comptes de fin d'année 2019.

MME CHUNG a remercié tout le monde d'avoir participé à la réunion. Elle savait que les heures étaient étranges et qu'il était tard pour certains membres. Elle s'efforcera d'être aussi brève que possible. Elle passera en revue certains des faits marquants des comptes de fin d'année 2019. Pour certains, 2019 semble être une date lointaine. Tout ce qui s'est passé avant Covid-19 semble être un lointain souvenir, mais ce que l'AMA a accompli en 2019 est très significatif et a ouvert la voie à l'avenir.

Elle a donné quelques points clés relatifs à 2019. Dans l'ensemble, l'AMA a continué à bien fonctionner en 2019, terminant l'année avec 38,1 millions de dollars de revenus d'exploitation. L'année a été marquée par d'importantes contributions reçues : le CIO a payé la totalité de ses cotisations annuelles, soit 17,3 millions de dollars. Les contributions annuelles des autorités publiques, combinées aux financements supplémentaires des gouvernements chinois, japonais et polonais principalement, ont atteint 18,8 millions de dollars. Avec les contributions du CIO, une augmentation des revenus d'exploitation de 8% a été enregistrée d'une année sur l'autre, ce qui est excellent. Comme l'a mentionné M. Ng, Montréal International a continué à verser sa contribution annuelle de 1,5 million de dollars en 2019 et, à partir de 2021, elle passera à 2,4 millions de dollars pour une autre période de 10 ans. L'AMA remercie ses partenaires pour leurs contributions afin de l'aider à poursuivre sa mission.

En ce qui concerne l'excédent, un excédent (ou excédent des recettes sur les dépenses) de 573 000 dollars a été enregistré contre un déficit budgétisé de 1,5 million. Comment un déficit peut-il se transformer en un excédent ? Il s'agissait d'un revirement important, car les fortes contributions reçues de toutes les sources de financement, combinées à la réduction et au contrôle des dépenses, y compris certains retards dans l'embauche de personnel, ont fait que la situation de trésorerie était solide en fin de compte. En fait, elle s'attendait à ce que 2019 ne soit pas une année facile car elle a été une année chargée sur de nombreux fronts, comme nous l'avons vu jusqu'à présent. L'année a commencé avec une énorme quantité de travail entrepris par le Département du renseignement et des enquêtes en raison du rétablissement du laboratoire russe, et cela s'applique également au Comité de contrôle de la conformité, qui a eu beaucoup de travail. L'un des plus grands événements de 2019 a été la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en Pologne. La révision du Code, l'examen des normes internationales, les réformes de la gouvernance, le plan stratégique que nous venons de mentionner et les enquêtes sur les conduites inappropriées soulevées par un membre du Comité permanent ont tous débuté en 2019 et se sont étalés sur toute l'année. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à ces activités, ainsi que les coûts associés, ce qui explique pourquoi l'AMA a prévu un déficit dans son budget. La maîtrise des coûts et le retard dans l'embauche ont permis de dégager un excédent à la fin de l'année.

Sur le plan de la trésorerie, avec toutes les activités, on avait pensé que l'AMA serait déficitaire et que toutes les réserves seraient dépensées pour les litiges et ainsi de suite, mais cela n'a pas été nécessaire, de sorte que ces réserves sont restées intactes.

Pour aller plus en détail sur les dépenses de fonctionnement, 37,8 millions de dollars ont été enregistrés contre 32,7 millions de dollars en 2018, il y a donc eu une augmentation, principalement due aux salaires ou aux frais de personnel. Du personnel a été engagé, mais à un rythme beaucoup plus lent que prévu, et l'AMA n'a pas atteint les effectifs prévus pour 2019. L'AMA cherchait à embaucher en 2020 mais, comme les membres l'ont constaté, à la lumière de la pandémie, l'embauche de personnel prévue a dû être ajustée. Les honoraires de consultation pour les projets ont également augmenté, principalement en raison du Département juridique, du Département des renseignements et des enquêtes et du Bureau exécutif pour toutes les activités importantes qu'elle a mentionnées précédemment. L'AMA est passée de 3,5 à 6,9 millions de dollars, mais une grande partie de cette somme a été consacrée à l'enquête indépendante de Covington. Le reste a été alloué à la révision du Code, à la réforme de la gouvernance, aux tests de laboratoire et aussi aux affaires très médiatisées, y compris l'appel gagné devant le TAS concernant le nageur chinois Sun Yang, qui ont toutes nécessité beaucoup de ressources. Plus de 600.000 dollars ont été consacrés à cette affaire. En termes de subventions à la recherche, l'AMA est passée de 1,8 à 2,3 millions de dollars, principalement en raison du calendrier, mais il y a une chose à noter : le fonds de recherche diminue et finira par s'épuiser à un moment donné. Il y a là un problème potentiel. Quant à ADAMME, on ne peut pas ne pas parler d'ADAMME. Des progrès ont été réalisés au quatrième trimestre 2019 et au début 2020. Comme tout le monde le sait, le Centre des athlètes et le centre de contrôle ont été lancés, et ils constituent les étapes clés que l'AMA s'est engagée à respecter. ADAMME nécessite beaucoup d'investissements en termes de ressources et de capitaux. L'AMA continuera à en fournir davantage en 2020. Le prochain lancement en 2020 est le passage au sans papier, ainsi que d'autres modules, mises à jour et améliorations. Tout ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans le soutien des athlètes et des autres parties prenantes tout au long de la phase de développement et de test du système, et l'AMA les en remercie. Comme l'a également mentionné Mme Kanouté, l'ADEL est également une grande plateforme, qui attire plus de 20 000 personnes, et c'est donc une belle réussite.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'AMA a légèrement dépassé le budget, avec 3,2 millions de dollars. ADAMME en avait bien sûr absorbé une grande partie, mais c'était bon pour toutes les choses qui devaient être livrées. L'administration a également augmenté en raison des événements de 2019, mais il y a aussi eu des dépenses de déménagement en raison de l'augmentation du personnel. Il semble qu'il n'y ait eu que des augmentations en 2019, mais il y a eu une diminution de près de 800 000 dollars des frais de voyage, d'information, de communication et d'informatique. Le passage au cloud a permis de réaliser d'importantes économies de coûts informatiques et de gérer le réseau de manière plus efficace.

Passons maintenant aux intérêts sur les investissements, c'était la bonne nouvelle pour 2019. L'AMA avait atteint 756 000 dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2018. L'AMA a continué à investir dans la politique d'investissement très conservatrice comme elle l'a toujours fait, c'est-à-dire en ne mettant pas d'argent dans des produits spéculatifs. La devise a été favorable, le dollar américain étant fort par rapport aux autres devises, mais cela est volatile et ne peut être prévu. Jusqu'à présent, l'AMA en a profité.

Conformément à la politique convenue, tout excédent a été placé dans la réserve d'opérations, de sorte qu'il est passé à 3,9 millions de dollars, soit une augmentation de 500 000 dollars.

Dans l'ensemble, elle a été très heureuse d'annoncer que la situation financière de l'agence était positive et elle souhaite remercier le conseil de fondation qui avait précédemment approuvé l'augmentation annuelle de 8 % entre 2018 et 2022. Toutes les contributions apportées par les bailleurs de fonds ont été d'une aide précieuse pour l'AMA dans la planification et la poursuite de ses activités principales, et l'Agence continuera à répondre aux attentes des parties prenantes. Il existe un enregistrement de l'auditeur de l'AMA, PricewaterhouseCoopers, pour les comptes de 2019, mais PricewaterhouseCoopers a également publié un rapport interne pour le système de contrôle interne, comprenant toutes les conclusions lorsque les livres ont été vérifiés, et le rapport détaillé a de nouveau été favorable, sans aucune lacune constatée dans le contrôle comptable, donc tout a été très satisfaisant. La seule nouveauté de cette année est le Covid-19. En tant qu'auditeur, PricewaterhouseCoopers avait la responsabilité d'examiner l'impact financier de l'organisation et avait conclu que Covid-19 ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'organisation pour 2020 ; donc, pour les contributions, la situation devrait rester la même. L'agence continuera à suivre la situation de très près et la direction de l'AMA et PricewaterhouseCoopers seront en contact étroit.

M. KEJVAL a déclaré qu'il avait trois problèmes. Il tient à féliciter l'AMA d'avoir atteint le chiffre de quelque 600 000 dollars, ce qui est très bien. Il a un autre problème lié à l'affaire des brimades, qui représente près de 50% de l'augmentation du budget sur l'année et qui semble être de 1,6 millions de dollars. Il aimerait que ce montant soit précisé dans le rapport. C'est important car il s'agit d'une dépense sans précédent, et tout le monde devrait savoir combien a été dépensé pour cette affaire. Le rapport de la Commission européenne sur l'affaire de l'immigration et de la protection des réfugiés, publié en mai dernier, fait état d'une économie de 2 millions de dollars par rapport au budget, plus 1,6 million de dollars dépensés pour cette affaire. Comment l'organisation a-t-elle été affectée en termes d'activités ?

MME CHUNG a répondu que l'enquête avait frappé de plein fouet l'AMA. Elle avait coûté environ 1,6 million de dollars, et il était prévu pour 2019 d'utiliser la réserve pour litiges afin d'alléger le coût. L'AMA n'a pas eu à le faire, grâce à toutes les contributions supplémentaires reçues l'année dernière et, encore une fois, le fait de savoir que de grosses dépenses allaient frapper l'AMA explique pourquoi des mesures ont été prises pour contrôler les dépenses dans d'autres domaines. Elle avait déjà mentionné les dépenses auparavant. L'AMA a dû retarder l'embauche, donc l'embauche ne s'est pas déroulée comme prévu, et toutes les dépenses mentionnées dans le rapport ont été économisées. Elle n'est pas sûre d'avoir répondu à la question.

MR NG a demandé que le Comité exécutif recommande que les comptes soient approuvés par le Conseil de fondation.

#### D É C I S I O N

Les comptes de fin d'année 2019 doivent être recommandés au Conseil de fondation pour approbation.

#### **– 7.3 Comptes trimestriels 2020 (1er trimestre)**

MME CHUNG a déclaré que le premier trimestre n'était généralement pas très important en termes de dépenses, d'autant plus que cette année-là à cause de Covid-19 : le symposium de Lausanne en mars avait été annulé ainsi que d'autres réunions qui y étaient liées, donc ces choses ne se sont pas produites, ce qui explique en partie pourquoi l'AMA a sous-dépensé en mars. En chiffres, les recettes budgétaires sont supérieures à 60% par rapport au budget, et les dépenses ne sont que de 19%. En divisant l'année de manière égale, les dépenses devraient se situer autour de 25 %, mais ce n'est évidemment pas le cas. Comme tout le monde a pu le constater avec la pandémie de Covid-19, l'AMA était dans une situation sans précédent, entrant dans le deuxième trimestre avec un arrêt presque complet des voyages et des embauches. De plus en plus de réunions avaient été annulées, reportées ou remplacées par des conférences en ligne, de sorte qu'il était très difficile de prévoir le résultat ou les économies à ce moment-là. Un Comité interne a été chargé d'examiner et d'évaluer si les événements ou les réunions prévus pour les mois à venir devaient être annulés ou remplacés par d'autres solutions possibles pour mener à bien les projets. Le Covid-19 était si destructeur qu'il a poussé le personnel à repenser sa façon de faire les choses. Malgré le blocage, l'AMA s'adaptait à la nouvelle normalité et continuait à tenir ses promesses. Tout n'était pas facile et toutes les activités ne pouvaient pas être menées en ligne comme on le souhaitait, mais c'était la nouvelle norme et il fallait s'y adapter. En ce qui concerne les dépenses, elle a

mentionné les activités d'éducation, qui ont été réalisées en ligne avec des webinaires et ainsi de suite. C'est tout pour le premier trimestre. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Chung pour son rapport complet.

MR NG a déclaré que, lors de la réunion des finances et de l'administration en août, il devrait y avoir une meilleure visibilité des finances, et que le déficit budgétisé de deux millions de dollars est susceptible de changer, il y aura donc un nouveau rapport au Comité exécutif et au Conseil de fondation.

## D É C I S I O N

Comptes trimestriels 2020 notés.

### **8. Mises à jour des départements/zones**

#### **– 8.1 Renseignements et enquêtes**

##### **8.1.1 Rapport d'enquête - Chine**

LE PRÉSIDENT a déclaré que le rapport parlait largement de lui-même mais a demandé un bref résumé des conclusions.

M. YOUNGER a déclaré qu'il ne donnerait pas de détails sur l'enquête concernant la Chine, car les membres auraient vu le rapport de synthèse ; toutefois, sur la base des cinq principales allégations du Dr Xue, l'AMA n'a pas pu enquêter sur la plupart d'entre elles en raison de leur nature historique. Il parlait de 30 à 40 ans auparavant. Néanmoins, en coopération avec le CIO, l'AMA a pu mener un programme complet de réanalyse d'échantillons ciblés sur la base des renseignements reçus du Dr Xue ; cependant, tous les échantillons réanalysés sont revenus négatifs. Enfin, l'AMA a épuisé toutes les autres pistes d'enquête ayant un lien avec l'époque actuelle. En résumé, compte tenu de la nature historique de l'allégation, du fait que tous les échantillons réanalysés sont revenus négatifs, que toutes les pistes d'enquête ont été épuisées sans corroboration de dopage et que le Dr Xue n'a jamais été personnellement témoin de dopage ou de l'un des méfaits allégués, l'AMA a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves disponibles pour étayer ou corroborer l'allégation d'un programme de dopage à grande échelle.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Younger.

## D É C I S I O N

Rapport d'enquête noté.

##### **8.1.2 Fonds spécial de renseignement et d'investigation**

LE PRÉSIDENT a déclaré que, comme les membres s'en souviennent probablement, le mouvement sportif avait demandé plus d'informations sur le département de renseignement et d'enquêtes et sur la manière dont la contribution supplémentaire du CIO serait dépensée. En conséquence, M. Younger et son équipe ont élaboré une stratégie de projet.

M. YOUNGER a rassuré les membres qu'il n'avait pas l'intention de répéter le contenu du document de stratégie soumis avant la réunion, car il était sûr qu'ils l'avaient déjà vu. Il ne va pas non plus ennuyer les membres en leur exposant les succès du département alors qu'il sait que les membres en sont conscients, car c'est grâce à leur confiance et donc aux ressources allouées que le département a pu obtenir ces succès. En tant que petite organisation internationale, il était déjà important pour l'AMA de faire passer le nombre de personnes du département du renseignement et des enquêtes à 14 d'ici 2022. La ligne téléphonique d'alerte Speak Up ! fonctionne depuis trois ans et il est très satisfait du niveau de confiance accordé à l'organisation. Il ne s'attendait pas à ce qu'il y ait autant de personnes motivées pour parler, même dans des circonstances personnelles difficiles. Leur engagement continu en faveur du sport propre est vraiment étonnant. Il est satisfait de voir que l'équipe mise en place est capable de gérer les enquêtes complexes et les défis qui y sont associés ; cependant, le nombre et la qualité des rapports Speak Up ! ont continué à progresser et à s'améliorer et il est donc nécessaire de continuer à évoluer pour répondre aux demandes avec le même niveau de professionnalisme. Cela dit, il a souligné qu'il y avait des lacunes à combler si l'AMA voulait lutter efficacement contre tous les aspects du dopage dans le sport. À cet égard, le Département du renseignement et des enquêtes est très reconnaissant et honoré que le CIO ait non seulement reconnu publiquement le travail accompli, mais ait également cherché à renforcer le département avec 2,5 millions de dollars américains si les autorités publiques y contribuaient à hauteur de ce montant. Sous réserve du financement et de l'approbation du Comité exécutif, le projet sera lancé sous la forme d'un projet de quatre ans avec une phase d'évaluation au bout de trois ans. Sur la base des résultats de l'évaluation, la décision sera prise par le Comité exécutif de poursuivre ou non le projet. C'est la raison pour laquelle le document de stratégie a été élaboré. Les lacunes existantes ont été prises en compte ainsi que la nécessité de renforcer les capacités de renseignement et d'enquête des OAD. C'est pourquoi trois domaines ont été mis en évidence dans le

document. En termes d'éducation, il n'y a actuellement pas de ressources pour mener des activités de formation en matière de renseignement et d'enquête. Il est donc proposé d'élaborer un programme de formation ciblé pour renforcer les capacités des OAD, et l'AMA identifiera les personnes qui sont engagées mais qui n'ont pas les ressources nécessaires pour enquêter sur des affaires. Les pays qui ont contribué financièrement au projet auront un accès prioritaire aux projets et matériels de formation. En ce qui concerne les enquêtes de conformité, environ 25 % de tous les rapports enregistrés de Speak Up ! étaient liés à des questions de non-conformité et ne pouvaient pas faire l'objet d'une enquête actuellement. L'enquête russe du Comité d'examen de la conformité a démontré qu'un organisme d'enquête interne indépendant spécialisé dans ce domaine apporterait une valeur ajoutée non seulement au Comité d'examen de la conformité mais aussi à la communauté antidopage au sens large. En termes d'enquêtes de suivi, à ce jour, l'AMA n'a pas été en mesure de mener des enquêtes de suivi sur le personnel de soutien pour éliminer efficacement non seulement le sportif dopé mais aussi l'ensemble du réseau de soutien. Il est proposé de créer une équipe d'enquête sur le personnel de soutien, qui serait spécialisée pour faire avancer les enquêtes.

Il est pleinement conscient que, dans la situation actuelle de pandémie, il est très difficile de collecter des fonds pour la lutte contre le dopage. Toutefois, il a réfléchi à ce qui pourrait aider les membres à convaincre les administrations de financer et de soutenir le projet. L'AMA soutient actuellement cinq services répressifs différents dans leurs enquêtes et a été contactée par plusieurs autres qui sollicitent son soutien. Dans un cas, l'AMA a aidé le procureur allemand à analyser l'ADN des poches de sang saisies et a pu identifier les athlètes qui avaient été traités par le médecin accusé. L'AMA a également fourni de nombreux rapports sur les athlètes afin de donner plus de poids à leur dossier. Par conséquent, avec le soutien du Comité exécutif à cette proposition, l'AMA sera en mesure de fournir un soutien en matière d'enquête aux administrations des pays et leur investissement reviendra directement aux pays respectifs des membres. De plus en plus de services répressifs réalisent l'importance des mesures antidopage et la nécessité de coopérer avec d'autres en raison de l'environnement international actuel et de la nature très spécifique du sujet. Il propose plusieurs moyens d'y contribuer. Il va également sans dire que l'AMA fournira un accès prioritaire à ses ressources aux pays qui contribuent financièrement au projet.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait des commentaires ou des questions.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement olympique se félicitait de la proposition faite par M. Younger en faveur d'une stratégie visant à renforcer les activités de renseignement et d'enquête de l'AMA. Conformément à l'offre généreuse faite par le président du CIO, Thomas Bach, à Katowice, le CIO est prêt à égaler les contributions des autorités publiques au fonds spécial de cinq millions de dollars américains, soit 2,5 millions de dollars chacun. Suite aux discussions avec M. Younger, une stratégie a été proposée pour renforcer les activités de renseignement et d'enquête de l'AMA. La proposition prévoyait également un projet sur quatre ans d'un montant total de quatre millions de dollars américains, comprenant l'éducation, la formation, la conformité, les enquêtes et les enquêtes de suivi, comme l'a mentionné M. Younger. Jusqu'à présent, les autorités publiques ne se sont pas engagées à assumer leur part du financement du programme. Seule la Chine, à sa connaissance, a fait un don de 500.000 dollars US. Le plan doit être convenu avec les autorités publiques afin que les fonds puissent être versés en contrepartie.

LE PRÉSIDENT a saisi l'occasion pour demander aux autorités publiques d'envisager des contributions supplémentaires pour les enquêtes et la recherche afin de permettre de compléter les fonds du CIO. Il a compris combien la situation de Covid-19 était difficile, mais chaque dollar compte. En tant qu'ancien ministre des sports, il savait que, parfois, surtout à la fin de l'année, les gens découvraient certaines ressources disponibles dans leurs budgets respectifs, il a donc demandé aux membres des autorités publiques d'envisager de les consacrer au sport propre et d'aider l'AMA à améliorer le système.

M. HUSTING a pris acte de la demande et de la demande du CIO, mais a confirmé que, malheureusement, ce n'était pas le meilleur moment pour les autorités publiques d'aborder la question des contributions supplémentaires. Il l'a vraiment regretté, mais la situation actuelle est ce qu'elle est.

## D É C I S I O N

Mise à jour du fonds spécial de renseignement  
et d'investigation.

### **8.1.3 Mise à jour du SIGL de l'opération (y compris la mise à jour de la gestion des résultats)**

M. YOUNGER est heureux de faire le point sur l'opération SIGL et passera ensuite la parole à son collègue, M. Sieveking, qui donnera des détails sur le processus de gestion des résultats qui suivra. Il sera aussi bref que possible étant donné la nature complexe du sujet.

L'opération SIGL a été abordée sous trois piliers : le groupe cible, composé de 298 athlètes ayant des données suspectes, le programme de réanalyse des échantillons et l'enquête du Comité de contrôle de conformité. Il évoquera les deux premiers piliers. Premièrement, une phase critique du pilier "groupe

cible" de l'opération SIGL a récemment été conclue avec la remise de 298 dossiers pour 27 FI et un organisateur d'événements majeurs. Ce groupe cible de 298 athlètes a dominé le travail du département de renseignement et d'investigation au cours des deux dernières années, puisqu'il a enquêté sur environ 600 échantillons et preuves à l'appui. Les affaires étaient en grande partie fondées sur des preuves circonstancielles, ce qui avait été particulièrement difficile sur le plan juridique et en termes de procédure d'enquête. Il est convaincu de la qualité probante des dossiers car, avec l'IBU, l'AMA a déjà mené deux affaires sur la base de preuves similaires. L'instance antidopage responsable a reconnu la validité des données du SIGL et les athlètes ont été sanctionnés. Quelques mois auparavant, l'AMA avait également fourni des dossiers très solides à quatre fédérations. A ce jour, seule l'IAAF a sanctionné 12 athlètes, mais il s'attend à ce que d'autres suivent. Certains des athlètes concernés ont fait appel des sanctions et la décision finale du TAS est attendue ; néanmoins, il considère que c'est un grand succès et espère qu'il servira de motivation et de modèle pour les FI. Dans les mois à venir, les FI évalueront leurs cas avec des experts juridiques et de laboratoire et feront rapport avec leur proposition sur l'opportunité de poursuivre les violations des règles antidopage ou de classer les cas. Le département de renseignements et d'enquêtes, en collaboration avec les partenaires juridiques, examinerait chaque cas avant de parvenir à une conclusion finale. M. Sieveking pourrait donner des précisions sur la procédure de gestion des résultats. Il est important de savoir que la composition du groupe cible est basée sur une stratégie descendante. En d'autres termes, l'athlète numéro un du groupe avait de multiples résultats d'analyse présumés suspects, des e-mails sauvegardés et des profils de stéroïdes manipulés, tandis que l'athlète numéro 298 pourrait n'avoir qu'un profil de stéroïdes présumé manipulé ; il est donc très peu probable que tous les cas se terminent par des violations des règles antidopage, mais les informations devraient au moins être utilisées par les FI à des fins de renseignement, comme les contrôles ciblés. Il est très important de savoir que l'AMA a également inclus des preuves concernant les 145 athlètes touchés par la suppression ou la manipulation présumée du laboratoire de Moscou. Les affaires des UIB ont prouvé que, même avec des données supprimées, on peut toujours avoir gain de cause devant les tribunaux. L'équipe a passé des heures à rassembler des preuves pour ces affaires afin de pouvoir affirmer en toute confiance qu'aucun athlète russe qui a été protégé par le système entre 2012 et 2015 ne s'en tirera à bon compte. L'étape suivante était entre les mains des FI et des organisations de grands événements, et l'AMA comptait sur elles pour faire preuve du même engagement afin de rendre enfin justice à ceux qui avaient trahi le sport et les athlètes propres.

Le deuxième pilier de l'opération SIGL était un programme de réanalyse complet. Le concept de l'exercice était très simple. Tous les échantillons disponibles présentant un résultat d'analyse négatif présumé sur une substance interdite qui avait été déclarée négative dans ADAMME seraient réanalysés. En outre, l'AMA analyserait à nouveau tous les échantillons disponibles qui étaient en corrélation avec toute autre preuve ou renseignement détenu, par exemple, mentionnant la liste de la banque d'urine ou la liste Duchess, les athlètes nommés dans la base de données du laboratoire, ce qui était contraire à la LIS, ou les athlètes ayant des commentaires inexplicables sur les échantillons. On peut se demander comment l'AMA a pu s'assurer qu'elle n'avait pas manqué d'échantillons douteux. Il était convaincu, grâce aux renseignements reçus, que le Dr Rodchenkov avait, à l'époque, systématiquement documenté les informations concernant les athlètes protégés dans une partie cachée de la base de données. Les données avaient été initialement enregistrées pour garantir que, si des questions étaient posées et des échantillons demandés, il serait possible de fournir une réponse rapide et d'organiser des contre-mesures pour protéger les athlètes. Il n'avait jamais été prévu que l'AMA disposerait un jour d'une copie de la base de données, et il n'avait donc aucune raison de croire que les informations avaient été fabriquées ou manipulées.

La majorité de la gestion des résultats est effectuée par le RUSADA sous la supervision de l'AMA, et il est heureux d'annoncer que la coopération avec le RUSADA a été excellente. Il a été possible d'attribuer chaque échantillon à son athlète russe respectif et, au total, environ 1 000 échantillons de la mission d'extraction de Moscou en avril 2019 seront réanalysés. Aucune pierre n'a été négligée. Une approche très complète et exhaustive a été adoptée pour détecter et exposer le plus grand nombre possible d'athlètes russes protégés. L'AMA a réanalysé environ 330 échantillons et a établi 53 résultats d'analyse négatifs. Le rapport en mentionne 45 ; cependant, huit autres ont été identifiés depuis. Cela laisse environ 700 échantillons supplémentaires à analyser et il s'attend à ce que d'autres résultats d'analyse négatifs suivent. Malheureusement, en raison du Covid-19, le programme de réanalyse a pris du retard, mais l'objectif est de le terminer d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le dernier pilier de l'opération SIGL, l'enquête du Comité d'examen de la conformité, il ne pouvait pas dire grand-chose, car l'AMA était tenue par le TAS à la confidentialité. Ce qu'il a pu partager, c'est que son équipe SIGL, avec les partenaires de l'Université de Lausanne, avait déjà consacré beaucoup de temps à s'assurer que le dossier relatif à la manipulation présumée de données de laboratoire était solide et convaincant pour le panel du TAS. Il était confiant et soutenait les informations présentées.

M. SIEVEKING a déclaré qu'après l'énorme travail effectué par M. Younger et son équipe, il serait nécessaire de suivre cela de très près au niveau de la gestion des résultats. Son équipe soutiendra, en

coopération avec l'équipe de M. Younger, les FI en cas de besoin. De toute évidence, l'analyse des preuves et des dossiers reçus du département de renseignement et d'enquête de l'AMA nécessiterait l'aide de son département pour que les FI puissent analyser les preuves, les classer et les pondérer correctement. Ce soutien serait fourni en gardant à l'esprit que l'AMA dispose d'un droit d'appel contre toute décision prise par une FI à la fin du processus de gestion des résultats. Ce qui est clair en termes de gestion des résultats, c'est qu'il est nécessaire de veiller à ce que tous les cas soient traités correctement et en temps voulu et que l'issue de chaque cas soit satisfaisante et conforme aux règles applicables. Pour ce faire, l'AMA apporterait son soutien à la FI en tant que de besoin, mais elle porterait également devant le TAS tout cas où elle estimerait que la décision prise par la FI à l'issue de son propre processus de gestion des résultats n'était pas satisfaisante compte tenu des circonstances spécifiques de chaque cas et des preuves disponibles. La cohérence était indispensable dans le traitement de tous les cas. En ce qui concerne le calendrier, généralement, comme indiqué dans la ligne directrice sur la gestion des résultats, il a été considéré que toute violation des règles antidopage devait être traitée dans les six mois suivant sa notification ; il a toutefois compris qu'une certaine souplesse serait nécessaire pour ces cas spécifiques. En effet, certaines fédérations ont reçu de M. Younger un nombre assez élevé de dossiers de preuves qui nécessiteront beaucoup de travail de leur part, et tout le monde sait que les cas sont complexes. Par conséquent, il faudra peut-être plus de temps pour que chaque FI rende une décision dans tous les cas qui lui sont soumis, mais, là encore, il examinera la question de très près et une première évaluation de l'état d'avancement de chaque cas sera faite au cours de la deuxième partie de l'été, trois mois après que chaque FI aura reçu les dossiers de preuves du département de renseignement et des enquêtes.

M. LALOVIC a remercié et félicité MM. Younger et Sieveking pour leurs mises à jour. Les FI ont quelques inquiétudes et voudraient éviter toute sorte de coûts supplémentaires dans les cas où elles sont faibles, et il a été dit que l'AMA guiderait stratégiquement les FI. C'est vraiment important. Le Mouvement olympique a vraiment demandé à l'AMA de fournir toute l'assistance et les ressources nécessaires aux FI pour poursuivre les cas et a noté que 65 cas avaient déjà donné lieu à des poursuites et à l'imposition de sanctions contre les athlètes. Il a répété que les FI avaient besoin d'une orientation stratégique. Il était le président d'une FI et les FI voulaient vraiment terminer le travail et poursuivre tous ceux qui étaient coupables. Il remercie à nouveau les intervenants pour leurs mises à jour et leur travail.

M. DE VOS a pleinement soutenu les propos de son collègue M. Lalovic. C'était une période très difficile. La pandémie a un impact très important sur les FI et toutes les FI ne disposent pas des mêmes ressources. Il comprend qu'il y aura une sorte de soutien pour les FI, mais il serait bon d'avoir un peu plus de clarté sur la façon dont l'AMA va soutenir les FI, en particulier, comme l'a dit M. Lalovic, lorsqu'il s'agit de donner la priorité aux cas à poursuivre.

M. YOUNGER a répondu aux commentaires. Il pourrait répondre à la même chose aux deux orateurs. L'enquête menée a été pour les FI de se concentrer réellement sur les cas que l'AMA considère comme les plus forts. Le cas 298 est peut-être un peu plus faible, mais il reste un cas solide. Tous les autres ont été laissés de côté pour voir jusqu'où il faut aller. Il y aura du travail à faire pour les FI, mais l'AMA leur donnera des conseils, leur dira de parler à leurs experts de laboratoire et à leurs experts internes et de consulter leurs propres dossiers sur les athlètes, puis de faire une proposition sur la manière de procéder. L'AMA ne les laisserait certainement pas seuls pendant leur voyage. Puis, à la fin, il y aurait une décision commune dont les deux parties seraient satisfaites, car l'AMA avait les connaissances nécessaires mais, bien sûr, les FI avaient encore du travail à faire. En ce qui concerne la hiérarchisation des priorités, l'IAAF l'avait montré : elle avait reçu bien plus que 12 cas et était revenue avec une hiérarchisation et l'AMA avait donné son accord. C'était le message que l'AMA voulait envoyer : les FI n'étaient pas seules, l'AMA les aiderait, car l'AMA voulait terminer l'épisode entier, afin de montrer l'engagement nécessaire dont les FI avaient besoin pour s'assurer qu'une bonne décision était prise en ce qui concerne leurs cas.

## D É C I S I O N

Mise à jour de l'opération SIGL notée.

### – 8.2 Juridique

#### 8.2.1 Mise à jour des affaires juridiques clés

M. SIEVEKING a fait référence à deux points, soulignant que, comme les membres l'auraient noté dans son rapport juridique, l'AMA a suggéré de rouvrir la consultation sur l'ISPPPI pour une courte période. L'AMA avait reçu des commentaires de l'UE à la veille de Katowice, et les avait examinés. Certains de ces commentaires et suggestions ont été jugés très importants, et il a donc suggéré d'organiser une autre consultation sur une version légèrement actualisée du standard qui entrerait en vigueur en 2021.

En ce qui concerne les affaires, depuis la réunion de novembre à Katowice, l'audience de Sun Yang a eu lieu. Il s'agissait d'une affaire importante, dont l'issue a été très positive pour la lutte contre le

dopage et, pour information, l'athlète a fait appel devant le Tribunal fédéral suisse. L'affaire n'est donc pas terminée et il suppose que cela entraînera une procédure longue et compliquée devant la Cour suprême. Il a également tenu à souligner que l'AMA avait reçu une des décisions dans les deux affaires portées par des athlètes russes devant le tribunal de l'Ontario, au Canada. Dans la première affaire, le cycliste avait intenté un procès à l'AMA et au Professeur McLaren pour réclamer des dommages et intérêts suite à la publication du rapport McLaren et, dans une décision très importante, la première du genre au Canada, le tribunal avait jugé que les questions soulevées par le cycliste russe étaient essentiellement des questions liées au sport et relevaient de la compétence exclusive du TAS, il s'agissait donc d'une décision très importante qui soulignait la spécificité de la justice sportive.

Enfin, il a fait une brève mise à jour sur le cas de l'IMMAF mentionné par le directeur général. L'audience a eu lieu le 14 janvier 2020, et l'AMA a demandé un sursis supplémentaire, un premier sursis de la procédure basé sur les travaux en cours du groupe de travail, et l'autre partie a demandé au tribunal de ne pas accorder de prolongation du sursis de la procédure. L'AMA attend la décision et il informera les membres dès qu'il aura plus d'informations.

M. HUSTING a remercié l'AMA pour son intention de prendre en compte les commentaires de l'UE sur la protection des données lors de la révision du standard international et a demandé à l'AMA de tenir l'UE informée.

## D É C I S I O N

La mise à jour des affaires juridiques clés est notée.

### – 8.3 Science et médecine

#### **8.3.1 Déclaration commune actualisée (nouveau protocole d'accord) avec la FIIM**

DR RABIN a présenté brièvement l'accord renouvelé entre l'AMA et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM). Tout le monde sait combien il est important pour la lutte contre le dopage de recevoir des informations des entreprises pharmaceutiques, en particulier sur les nouveaux médicaments et les développements ayant un potentiel de dopage, et bien sûr des informations relatives aux nouveaux traitements pour faciliter l'accès des athlètes à ces traitements innovants. En juillet 2010, un premier accord avec la FIIM avait été établi et, après 10 ans et plusieurs succès, l'AMA s'était adressée à la FIIM et lui avait proposé de renouveler et surtout de renforcer cet accord. Le protocole d'accord tel que présenté était un accord-cadre destiné à faciliter la collaboration avec les sociétés pharmaceutiques et, bien sûr, lorsqu'il y avait un besoin d'échange spécifique d'informations, un accord de non-divulgence était mis en place entre la société pharmaceutique concernée et l'AMA pour faciliter et améliorer l'échange d'informations confidentielles. Cet accord, tel qu'il a été présenté ce jour-là, devrait faciliter la demande de soutien en nature et financier de l'industrie pharmaceutique, si bien que le protocole d'accord a été présenté pour approbation au Comité exécutif.

M. HUSTING a déclaré que, même si l'UE approuvait le nouveau protocole d'accord, il voulait s'assurer que l'AMA aborde correctement la question du partage d'informations sensibles avec la FIIM.

DR RABIN a répondu que le protocole d'accord était le cadre qui permettait à l'AMA de faciliter la communication avec les sociétés pharmaceutiques. Lorsqu'il y avait un besoin particulier d'échanger des informations confidentielles, chaque société concernée établissait un accord bilatéral, qui était un accord confidentiel examiné par le service juridique de l'AMA, après quoi l'échange d'informations confidentielles pouvait commencer. 99% des informations confidentielles ont été transmises à l'AMA par les sociétés pharmaceutiques. Les seules informations que l'AMA était susceptible d'échanger avec eux étaient celles qui concernaient des opérations particulières et, lorsque des médicaments contrefaits étaient identifiés, l'AMA se rendait généralement chez les sociétés pharmaceutiques et les informait qu'elle avait identifié des médicaments contrefaits pour un produit qu'elles produisaient légitimement, mais la plupart des informations étaient transmises à l'AMA par les sociétés pharmaceutiques.

LE PRÉSIDENT a demandé si les membres étaient d'accord pour approuver le protocole d'accord.

## D É C I S I O N

Proposition de protocole d'accord approuvée.

#### **8.3.2 Lettre technique**

DR RABIN a noté que les lettres techniques étaient, par définition, assez techniques, et que l'une d'entre elles ne faisait pas exception à la règle. Le principe de cette lettre technique est que la morphine est une substance interdite avec un seuil en vertu des règles existantes, mais que l'éthylmorphine, qui est un précurseur de la morphine, n'est pas une substance interdite et est enregistrée dans quelques pays. Cette lettre technique donne aux laboratoires accrédités par l'AMA la possibilité de faire la distinction entre l'absorption de morphine, qui est interdite, et celle d'éthylmorphine, qui ne l'est pas,

en examinant les métabolites des rapports entre la morphine et l'éthylmorphine et de faire un rapport en conséquence, de sorte que cette lettre, qui est un document de niveau deux devant être approuvé par le Comité exécutif, est présentée aux membres.

M. KAMEOKA a déclaré que la lettre technique devait entrer en vigueur le 1er septembre 2020 et il souhaite faire des commentaires sur la date d'entrée en vigueur de cette lettre technique proposée. Il estime qu'il est nécessaire d'obtenir des quantités supplémentaires de substances standard, à savoir l'éthylmorphine et la noréthylmorphine, afin d'effectuer correctement les essais conformément à la lettre technique proposée. Au Japon, ces substances sont strictement réglementées par les lois sur le contrôle des stupéfiants et il faut généralement compter un délai de plus de cinq mois pour se procurer ces substances dans des circonstances normales. En outre, en raison du coronavirus, il craint que le Japon ne soit pas en mesure d'achever toutes les préparations d'ici le 1er septembre, et cela pourrait également être vrai pour les laboratoires d'autres pays. Il a donc recommandé de repousser la date d'entrée en vigueur du 1er septembre à une date ultérieure. La nouvelle date devrait être déterminée après consultation d'autres laboratoires dans les pays clés afin de définir un calendrier plus réaliste.

En outre, sur le thème des matériaux de référence, il souhaite faire part de certains développements qui ont lieu au Japon en ce qui concerne les matériaux de référence, bien qu'ils ne soient pas directement liés aux substances mentionnées dans la lettre technique proposée. Les matériaux de référence sont des éléments clés pour assurer la précision de l'analyse du dopage. En octobre 2017, l'AMA a envoyé une lettre officielle à l'Institut national des sciences et technologies industrielles avancées du Japon pour lui demander de développer de nouveaux matériaux de référence dont la communauté mondiale antidopage a grand besoin. Parmi les dix matériaux candidats considérés comme prioritaires, l'institut avait réussi à mettre au point deux des dix substances en mars de cette année-là : 3-beta-4-alpha-dihydroxy-5-alpha-androstan-17-one et 4-hydroxy-clomiphène, et avait commencé à les distribuer aux laboratoires accrédités par l'AMA. Il n'a pas pu entrer dans les détails lors de la vidéoconférence de ce jour-là mais, si possible, il aimerait montrer aux membres des échantillons des substances développées au Japon lors de la réunion du Comité exécutif de septembre. Le gouvernement japonais reste déterminé à optimiser les ressources de diverses institutions afin de poursuivre sa contribution au renforcement des activités antidopage au niveau international. Au Japon, deux des dix substances candidates demandées par l'AMA ont été mises au point avec succès, ce qui signifie qu'il en reste encore huit à mettre au point, et il espère répondre à la demande de l'AMA en mettant au point avec succès les huit substances restantes dans un avenir proche.

M. HUSTING s'est exprimé au nom de l'Europe pour soutenir la demande du ministre japonais de reporter l'entrée en vigueur de la lettre technique. Comme il n'y a pas eu de Jeux Olympiques cette année-là, il estime que cette demande est tout à fait raisonnable.

DR RABIN a répondu à M. Kameoka. Il s'est excusé pour le tordeur de langue avec les noms des molécules, mais c'était la réalité de ce à quoi l'AMA était confrontée. Il remercie chaleureusement et officiellement le Japon, et en particulier le NMI Japon, pour avoir produit ces matériaux de référence certifiés. Habituellement, le travail n'est pas apprécié à sa juste valeur dans les laboratoires antidopage, mais il est extrêmement important, en particulier pour certaines substances spécifiques, lorsque ces matériaux de référence sont mis à la disposition des laboratoires antidopage et permettent de signaler avec précision certains des analytes rencontrés dans les analyses antidopage.

Pour en venir plus précisément à la lettre technique et à la date de son entrée en vigueur, si l'AMA a élaboré ces lettres techniques, c'est qu'il y avait un réel besoin et que certains laboratoires avaient identifié une situation que l'AMA jugeait importante à signaler à tous les autres laboratoires antidopage. La lettre avait été diffusée entre la fin mars et la mi-avril auprès de tous les laboratoires pour s'assurer qu'ils étaient informés et pouvaient se préparer, notamment en accédant aux documents de référence. L'AMA sait que ces matériaux sont disponibles dans le monde entier, même s'il est parfois difficile de les commander et de les recevoir, car il s'agit de la morphine ou d'un précurseur de la morphine, qui sont des substances contrôlées. Pour les laboratoires qui pourraient rencontrer des difficultés, l'AMA pourrait certainement essayer de les accommoder s'ils demandaient plus de temps pour la mise en œuvre, mais il pense qu'il serait également important pour les autres laboratoires et le reste de la communauté non seulement d'être informés mais aussi d'éviter de signaler certains faux positifs potentiels. On sait que l'éthylmorphine est vendue dans quelques pays, et deux laboratoires (Stockholm et Oslo) ont signalé ou ont été confrontés à de tels problèmes, il est donc important que les laboratoires soient informés. Les laboratoires qui ont plus de difficultés peuvent s'adresser à l'AMA et demander un délai, mais il recommandera personnellement au Comité exécutif que la date d'entrée en vigueur soit respectée et que l'AMA puisse accueillir les laboratoires qui ont des difficultés plus spécifiques en ce qui concerne la mise en œuvre à la date prévue.

LE PRÉSIDENT a demandé si le report de l'entrée en vigueur serait préjudiciable.

DR RABIN dit que les laboratoires sont actuellement informés, ce qui ne pose pas de gros problème. Le problème se situe plutôt au niveau du processus de notification officiel. Un laboratoire peut actuellement déclarer de l'éthylmorphine et cela sera considéré comme un faux positif. Les laboratoires

ont été informés, mais le processus est toujours ouvert. En faisant entrer cette lettre en vigueur, il s'agit clairement d'un document de niveau deux dont ils devront tenir compte. Les laboratoires qui ne peuvent pas faire de déclaration officielle peuvent en informer l'AMA et retarder la déclaration. C'est une possibilité que l'AMA offre. Techniquement parlant, il recommandera de maintenir la date et d'accorder une certaine flexibilité aux laboratoires qui ont des problèmes. Cela aiderait le système plutôt que de le reporter. C'est sa réponse technique aux commentaires reçus.

LE PRÉSIDENT demande si M. Kameoka est d'accord avec l'approche proposée.

M. KAMEOKA a déclaré qu'il aimerait y regarder de plus près, mais qu'il serait préférable d'en parler et d'entamer la discussion un peu plus tôt.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est heureux d'approuver la lettre technique avec les exceptions mentionnées par le Dr Rabin. Il ne voit aucune objection. La lettre technique est approuvée.

M. KAMEOKA a déclaré qu'il était prêt à approuver tant qu'une flexibilité suffisante pouvait être assurée à cet égard.

DR RABIN a répondu que ce serait possible.

## D É C I S I O N

Proposition de lettre technique approuvée.

### – 8.4 Questions ouvertes sur les rapports ministériels

LE PRÉSIDENT dit que ce point doit permettre aux membres du Comité exécutif de répondre à toute question sur les rapports des services, y compris les rapports dans les dossiers.

M. BOUCHARD souhaite attirer l'attention des membres sur le rapport gouvernemental. L'AMA est actuellement en négociation avec la CONFEJES pour l'élaboration et la signature d'un accord de partenariat avec l'AMA. Les discussions se poursuivent et les documents sont en cours d'examen. Il est important de noter que de nombreux pays seront couverts par l'accord et que, lorsqu'il sera presque achevé, il sera présenté au Comité exécutif pour approbation finale. Il souhaite souligner le fait que l'AMA travaille avec la CONFEJES, qui est une organisation importante.

## **9. Autres questions**

LE PRÉSIDENT a demandé si les membres souhaitaient soulever quelque chose.

M. HUSTING se réfère au point 8.8 sur le développement des programmes et les relations entre les ONAD et les OAD. Il transmet à l'AMA une demande de ses collègues européens de mettre à disposition des stratégies pour les programmes des ONAD et des OADR une fois qu'elles auront été finalisées, et une description des moyens par lesquels les signataires du Code de l'AMA pourraient contribuer aux stratégies serait également très appréciée par ses collègues européens.

M. MAY a répondu que l'AMA était en train de finaliser les stratégies RADO et NADO et serait heureuse de les partager avec les parties prenantes. Il a accepté la suggestion supplémentaire de préciser comment les signataires pourraient contribuer aux stratégies. L'AMA s'appuie sur des partenaires et des signataires pour mettre en œuvre ses activités de développement. Elle serait donc heureuse de partager et de recevoir les commentaires des signataires et des partenaires sur la manière dont elle pourrait améliorer ses stratégies à l'avenir.

LE PRÉSIDENT explique que certaines décisions doivent être prises par le Conseil de fondation, et que l'AMA enverra une mise à jour au Conseil de fondation avec un résumé des discussions du Comité exécutif et des décisions demandées au Conseil de fondation. La norme de trois semaines, 15 jours ouvrables, sera donnée pour les décisions, après quoi l'AMA fera rapport à tous les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation sur l'approbation.

## **10. Réunions futures**

LE PRÉSIDENT a déclaré que, malheureusement, la Chine avait indiqué qu'elle devait se retirer de l'accueil de la réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre en raison de la Covid-19. Le lieu de la réunion a été changé pour Montréal, sous réserve des développements qui interviendront dans les semaines et les mois à venir.

Les réunions du Comité exécutif et du conseil de fondation de novembre auront lieu en novembre 2020 à Istanbul, en Turquie. L'AMA est en discussion avec un hôte possible pour le mois de mai de l'année suivante ; tout intérêt pour accueillir les réunions de l'AMA en septembre et novembre de l'année suivante serait le bienvenu.

Il a remercié les membres pour leur participation à la première réunion virtuelle du Comité exécutif. Il a remercié le personnel dévoué pour la planification et le soutien de la réunion, ainsi que Mme Rodriguez pour la modération. Il a souhaité à tous de continuer à vivre ces moments extraordinaires. Ce jour étant la journée internationale des familles, il a souhaité aux familles des membres tout le succès possible. Il a remercié les membres et espéré qu'ils resteraient tous en sécurité.

#### D É C I S I O N

Comité exécutif - 15 septembre 2020, Montréal, Canada  
Comité exécutif - 11 novembre 2020, Istanbul, Turquie  
Conseil de fondation - 12 novembre 2020, Istanbul, Turquie  
Comité exécutif - 12 mai 2021, date et lieu à confirmer  
Conseil de fondation - 13 mai 2021, date et lieu à confirmer

La séance est levée à 12h00 (midi).

#### POUR APPROBATION

**M. WITOLD BAŃKA**  
PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT DE L'AMA

Traduction assistée par ordinateur